

Vivre la Wallonie

R.D.

Le magazine de votre Région N° 10 - Décembre 2010

TRIMESTRIEL (Déc. 2010 - janv. - fév. 2011) Bureau de dépôt: Liège X, P801355



À la Une

**JE BÂTIS,
JE RÉNOVE**

● **mode d'emploi**



ABONNEZ-VOUS
Voir
page 2
C'EST GRATUIT!

INVITÉ

Ben Stassen,

réalisation du film 3D

«le voyage extraordinaire de Samy»

CONCOURS

**Un ensemble
à gagner 3D**



Wallonie

TOUS CONCERNÉS !

Pourquoi un dossier sur l'Aménagement du territoire et l'Urbanisme ? Tout simplement parce que vous êtes tous concernés ! Oui, tous : citoyens, entreprises, responsables communaux, associations, d'une manière ou d'une autre, à chaque moment de votre vie, vous serez impliqués, touchés, intéressés, révoltés par un projet ou une décision dans ces matières.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Précisons pour rappel quels sont les périmètres de ces deux politiques (dans le plein sens du terme). Aménager le territoire, faire du développement territorial ou mieux encore comme dit l'Europe à présent, faire de la cohésion territoriale, c'est déterminer la manière la plus judicieuse d'utiliser le sol en fonction des choix de la société à une époque donnée. L'urbanisme est l'art ou la science de bâtir la « ville », nous sommes là dans la 3^e dimension : tracé des voiries, choix des espaces publics, détermination de la volumétrie des constructions... Vient ensuite l'architecture qui conçoit les projets à réaliser.

En Wallonie, les règles édictées en ces matières sont contenues dans le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (C.W.A.T.U.P.E.), qui est principalement un texte légal de procédures et d'outils. Le C.W.A.T.U.P.E. contient néanmoins quelques articles décrets traduisant les options politiques de la Région. A cet égard, l'article premier est fondamental et illustre bien les difficultés liées à la mise en œuvre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

En effet, son premier paragraphe affirme que le territoire de la Wallonie est « un patrimoine commun de ses habitants ». Cela induit clairement qu'utiliser une parcelle de ce territoire ne concerne pas que le propriétaire mais aussi, directement ou indirectement, tous les autres habitants.

Par ailleurs, le second alinéa du même paragraphe inscrit pleinement l'usage du sol dans le développement durable : il faut rencontrer les besoins de la collectivité par une gestion qualitative et quantitative du cadre de vie : pas de gaspillage du sol mais aussi conserver et développer le patrimoine culturel, naturel et paysager.

ENTRE INDIVIDU ET COLLECTIVITÉ, ... ARBITRER !

Au quotidien, cela signifie un arbitrage permanent entre les intérêts particuliers et l'intérêt collectif, avec en conséquence des décisions difficiles à prendre, des déçus, des mécontents et des polémiques !

Il est donc impératif pour un service public d'informer clairement et régulièrement sur les enjeux d'un dossier, sur ses conséquences, sur les droits et les devoirs d'un propriétaire qui veut construire, d'un voisin d'un futur bâtiment industriel ou d'un agriculteur dont les parcelles pourraient devenir une zone d'activité économique...

Il est indispensable aussi de rappeler en permanence que l'espace est précieux, que le gaspiller coûte cher : prix des équipements et services collectifs, pollution, perte de biodiversité, dépenses énergétiques colossales, etc...

Nous devons donc tous adopter un comportement responsable vis-à-vis de l'usage du territoire par nature difficilement recyclable et non renouvelable.

Le dossier à la une de ce numéro comporte les clés pour comprendre et des conseils pour bien choisir votre habitat ou exercer votre citoyenneté responsable.

Bonne lecture et n'oubliez pas que les services de l'Administration wallonne sont toujours à votre disposition.

Danielle SARLET
Secrétaire générale f.f.
Service public de Wallonie



S'ABONNER À VIVRE LA WALLONIE

Vous souhaitez vous abonner à titre individuel ?

→ Appelez le numéro vert du SPW :

0800-1 1901

→ Inscrivez-vous sur notre site :

www.wallonie.be/vlw

Vous souhaitez commander plusieurs exemplaires pour votre association, votre salle d'attente, votre administration... ?

→ Contactez Valérie Putzeys

E-mail : valerie.putzeys@spw.wallonie.be



- 04 **TEMPS FORTS**
Survola de l'actu
- 06 **FOCUS**
Les travailleurs handicapés,
des travailleurs avant tout !
- 07 **A VOTRE SERVICE... PUBLIC !**
La Direction générale opérationnelle
Economie, Emploi et Recherche
- 10 **L'INVITE**
Ben Stassen, le pape de la 3D
- 12 **COUP DE CHAPEAU**
Les Roms ne sont pas
des Gens du voyage !
- 13 **À la Une**
Dossier. Je bâtis, je rénove :
mode d'emploi
- 29 **TALENT**
Remarqué pour vous :
Nick Wauters
- 30 **LES ESSENTIELS**
Infos-citoyens
- 32 **LES ECHOS**
Infos-entreprises
- 33 **D'ICI ET D'AILLEURS**
Le musée de la photo à Charleroi
- 34 **LE GUIDE**
- 36 **AIR DU TEMPS**
Jeu-Concours
- 37 **Recette**
- 38 **AGENDA**



VIVRE LA WALLONIE
NUMERO 10 - DECEMBRE 2010, JANVIER ET FEVRIER 2011

Les Editions du SPW

Magazine d'information trimestriel de la Région wallonne édité par
la Direction de la Communication externe du Service public de Wallonie

Place Joséphine Charlotte, 2 - 5100 JAMBES
Numéro 10 - Décembre 2010, janvier et février 2011

EDITRICE RESPONSABLE
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RÉDACTRICE EN CHEF
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
ÉQUIPE DE RÉDACTION

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

PROMOTION, MARKETING ET DIFFUSION
MISE EN PAGE
IMPRESSION

Danielle SARLET, Secrétaire générale f.f.
Jacques MOISSE, Inspecteur général
Joëlle DEGLIN | joelle.deglin@spw.wallonie.be | 081 32 14 37
Valérie PUTZEYS | valerie.putzeys@spw.wallonie.be | 081 32 14 39
Stéphanie ERNOUX, Michaël MODOLO, Nicolas YERNAUX

Nathalie VAGMAN, Philippe SADOINE, Axel VAN WEYENDAELE,
Séverine MONJOIE, Vanessa AMORMINDO, Joël MATRICHE, Delphine
JAROSINSKI, Natacha CREVECOEUR, Sylviane MAHAUT, Valérie MARTIN

Nathalie GEGO
IN FINE, Liège
LEENPRINT, Eupen



Imprimé sur du papier recyclé. Publication trimestrielle gratuite. Ne peut être vendue.
Toute reproduction totale ou partielle nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable.

Vivre la
Wallonie
DÉCEMBRE 2010

Survola de l'actu

Plan Marshall
2.vert
www.wallonie.be



Dans le futur, nos parcs économiques sont appelés à pratiquer l'écologie industrielle.

→ L'ÉCO-ZONING nouveau concept dans l'air du temps

Insuffler une dimension durable dans le développement économique, tel est l'un des objectifs majeurs poursuivis par le Plan Marshall 2.vert. C'est dans cette perspective que s'inscrit le lancement d'un appel à projets destiné à mettre en place 5 expériences pilotes d'éco-zoning.

De quoi s'agit-il ? L'éco-zoning est une zone d'activité économique où les entreprises présentes s'accordent pour **mettre au point ensemble des méthodes de production industrielle dont l'impact sur l'environnement est considérablement réduit.**

S'inspirant du fonctionnement des éco-systèmes naturels, l'éco-zoning induit une véritable révolution des mentalités. Il vise à réduire au maximum les pertes de ressources et d'énergie et à optimiser le fonctionnement

du système industriel en amenant un bénéfice économique. Schématiquement, les « outputs » des uns deviennent les « inputs » des autres. Par exemple, les déchets d'une entreprise servent de ressources à une autre.

L'appel à projets qui se clôturera en février 2011 s'adresse à des partenariats réunissant les intercommunales de développement économique et un groupe d'au moins 3 entreprises. Ensemble, elles doivent mettre au point des solutions durables en matière de gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, de transport des marchandises, de mobilité des personnes, etc.

A suivre...

➤ **EN SAVOIR PLUS**
<http://ecozoning.wallonie.be>

LES PÔLES POURSUIVENT SUR LEUR LANCÉE

En dépit de la crise, les pôles de compétitivité poursuivent leur mission de renforcement du potentiel technologique de la Wallonie. Les **169 projets** en cours devraient générer à terme **9 000 emplois**. Et ce n'est pas fini ! Grâce au 6^e appel à projets, 36 nouvelles initiatives vont voir le jour. Celles-ci s'inscriront pour la plupart dans les pôles Mecatech (génie mécanique) et Biowin (sciences du vivant). 1350 nouveaux emplois devraient être créés et 1150 autres maintenus. Côté budget, le soutien régional s'élève à 73 millions € (58 millions en recherche et 14 millions € en formation) et le financement privé est de 32 millions €.

➤ **EN SAVOIR PLUS**
www.polesdecompetitivite.eu

2 nouveaux parcs économiques carolos

En région de Charleroi et du Sud du Hainaut, les 18 zones d'activités économiques arrivent à saturation. C'est pourquoi d'ici 2011, 2 nouveaux parcs de 60 ha au total vont voir le jour sur le territoire de Jumet. Le premier prendra place face à l'ancien terminal de l'aéroport. Quant au second, il sera établi sur le site de l'ancien hôpital civil abandonné.

Les parcs d'activités économiques carolos, c'est 500 entreprises et 20 000 emplois.



UNE WALLONIE PLUS ATTRACTIVE POUR LES INVESTISSEURS

Lancé en septembre dernier en renforcement du Plan Marshall 2.vert, le Plan « Action Industrie » consiste à mettre en œuvre des tables rondes réunissant les membres du Gouvernement, les entrepreneurs, les syndicats et l'administration. Dans les différents secteurs que sont l'environnement, l'aménagement du territoire, l'énergie, le climat, la formation, la R&D et l'innovation, il vise à identifier des outils susceptibles de rendre la Wallonie davantage « Economy friendly ».

Des préoccupations très concrètes sont au cœur des discussions. Il s'agit de faire disparaître, dans des délais très courts, les obstacles réels qui empêchent l'activité industrielle de se déployer. Les premiers effets sont annoncés pour juin 2011.

→ SOUTIEN AUX ETA

En raison de la crise économique mondiale, Les Entreprises de Travail adapté (ETA) souffrent d'une baisse d'activité. Convaincu de leur rôle économique et social primordial, le Gouvernement wallon a débloqué 800 000 € pour favoriser la reprise de leurs activités



Au programme : la formation du personnel de production pour mieux répondre à l'évolution des technologies ainsi que la formation des cadres, le soutien à la reprise des ETA en procédure de liquidation, l'aide au développement de nouveaux métiers et à la recherche d'aides financières liées aux lois d'expansion économique.

Les ETA en Wallonie, ce sont

- 58 entreprises
- 8 000 travailleurs
- dont 7 000 porteurs d'un handicap.

→ PLAN MAYA : renforcer nos butineuses

C'est un triste et inquiétant constat : la Belgique, comme de nombreux autres pays, est confrontée depuis une dizaine d'années à l'effondrement des colonies d'abeilles. Pour enrayer ce phénomène sur le territoire wallon, le Gouvernement a adopté un plan baptisé « Maya ». 5 grandes mesures ont été décidées.

→ Augmentation des ressources en pollen

À terme, pour les particuliers, 2/3 des haies subventionnées (voir page 31) devront être constituées de plants mellifères. Quant aux subsides octroyés pour l'aménagement d'espaces verts publics, ils sont orientés vers des essences favorables aux abeilles.

→ Soutien aux jeunes apiculteurs

À la fin de leur formation, ceux-ci recevront une ruche et une reine.

→ Soutien à la recherche

25 000 € sont conjointement octroyés au CARI (Centre apicole de recherche et d'information) et au centre de recherches et à la faculté agronomique de Gembloux. But de leurs investigations : découvrir les causes de mortalité des abeilles.



→ Communes « Maya »

Les communes qui s'engageront à mettre en place un écosystème favorable à la présence des abeilles sur leur territoire seront retenues prioritairement pour participer à la traditionnelle Semaine de l'arbre.

→ Fauchage tardif

Le fauchage tardif déjà pratiqué le long des routes communales sera étendu aux voiries régionales.

> EN SAVOIR PLUS

www.cari.be



→ DES NOUVELLES DE NOS ROUTES... ... régionales

Les médias en ont beaucoup parlé en septembre : la Banque européenne d'investissement a décidé de cofinancer le plan de réfection des routes régionales wallonnes à hauteur de 250 millions €. 575 chantiers ont été définis comme prioritaires et les travaux ont déjà commencé. Ils devraient durer 5 ans. Pour en savoir plus sur les chantiers en cours ou prévus dans les mois à venir, rendez-vous sur le site <http://routes.wallonie.be> – rubrique News

... et communales

Le Gouvernement wallon a lancé cet automne, une opération pilote destinée à mettre en place un « droit de tirage » pour l'entretien des couches superficielles des voiries communales.

Le principe du droit de tirage fixe une enveloppe spécifique à chaque commune pour une période de 3 ans. Son montant est calculé sur base de critères précis et objectifs (nombre de kms de voiries communales, nombre d'habitants et revenu moyen de ceux-ci).

Les communes sont libres d'apprécier les travaux à réaliser et les montants à y affecter. Au total, 105 millions € sur 3 ans seront consacrés à ce projet-pilote qui, à terme, devra servir à la création d'un fonds d'entretien des routes wallonnes. À noter que le droit de tirage ne remplace pas les plans triennaux communaux qui concernent la construction de voies neuves et leur réfection en profondeur.

Les travailleurs handicapés, des travailleurs avant tout !

I Michaël MODOLO

JETONS UN PAVÉ DANS LA MARE : ET SI LE HANDICAP C'ÉTAIT DE NE PAS CONSIDÉRER UNE PERSONNE HANDICAPÉE COMME SON ÉGAL ?

Les clichés sont légion : «Un handicapé au travail, adieu la rentabilité !», «Il ne pourra jamais se débrouiller seul», «Elle ne sera jamais acceptée par ses collègues...». Malaise, attitudes maladroites, ces réflexes enferment, cloisonnent, empêchent une intégration préparée et assumée.

« Touche pas à ma différence »

Or, le vrai souci, c'est cette perception de la différence. Et si nous nous souvenions que nous sommes, finalement, tous différents ? Il s'agit donc surtout de se faciliter la vie : adapter les normes architecturales, améliorer les aides techniques et travailler ensemble, ce qui ne pourra que changer le regard sur le handicap.

Le handicap, des bénéfices pour tous !

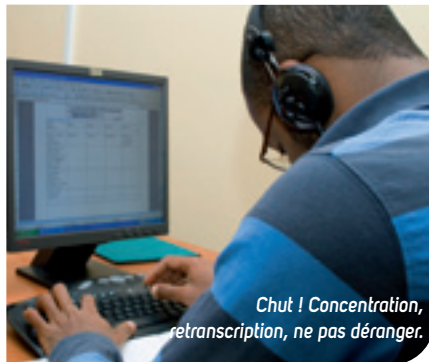
La présence de travailleurs handicapés en entreprise apporte plusieurs avantages reconnus : compétence, motivation, force et assiduité au travail mais aussi, on le constate sur le terrain, l'émergence d'une solidarité qui contribue à forger un esprit de groupe. Les aménagements techniques permettent aussi à chacun de travailler dans un environnement agréable (meilleure

ergonomie des lieux de travail, mobilier très accessible et pratique à l'utilisation,...).

Et puis, une personne handicapée au travail, c'est une personne assistée en moins, ce qui contribue au mouvement social général !



Un handicap, quel handicap ?



Chut ! Concentration, retranscription, ne pas déranger.

Acteur et nom de code : AWIPH

L'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées est un organisme d'intérêt public de la Région wallonne. Son but est d'aider la personne handicapée

Saviez-vous que

- ▶ **15 à 20 %** de la population connaît un handicap ou un problème de santé qui empêche de travailler.
- ▶ **80 %** des personnes handicapées le sont devenues à un moment précis de leur vie.
- ▶ **42,5%** seulement des personnes handicapées sont au travail pour 64.3 % chez les personnes valides !
- ▶ Le taux d'emploi des personnes dont le handicap est reconnu n'est que de **20 %!**

sous différentes formes : le recrutement de travailleurs handicapés, des formations adaptées, le soutien au tutorat, des conseils multiples ou encore des interventions financières lorsque le maintien à l'emploi de travailleurs handicapés pose problème.

Un anniversaire, ça se fête

Pour son 15^e anniversaire, l'Awiph propose, jusqu'en avril 2011, des activités ludiques, artistiques et professionnelles. Toutes les infos sont disponibles sur le site web de l'organisme. C'est le moment ou jamais de s'informer et de participer !

> EN SAVOIR PLUS

Awiph : 0800 160 61 - www.awiph.be
 Forem : www.leforem.be
 Site fédéral répertoriant l'ensemble des mesures en faveur de l'emploi : www.autravail.be



«L'Awiph. Des réponses personnalisées» est une nouvelle brochure qui présente les différents domaines dans lesquels l'Agence pour l'intégration des personnes handicapées peut intervenir. Ce document répertorie une série d'adresses de contact où vous pourrez trouver écoute, information et conseils en fonction de votre situation. La brochure est disponible dans les centres régionaux de l'Awiph, et sur demande au 0800 160 61. Elle peut également être téléchargée sur www.awiph.be

15 ans déjà. L'Awiph a fait ses preuves !

La Direction générale de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche

I Nicolas YERNAUX avec Nathalie VAGMAN et Philippe SADOINE

CE TRIMESTRE, C'EST AU TOUR DE LA DGO6 D'ÊTRE À VOTRE SERVICE... PUBLIC. AU MENU DE CETTE DIRECTION GÉNÉRALE : LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, LES FONDS STRUCTURELS, L'ÉCONOMIE SOCIALE, LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, LES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE), LES MISSIONS RÉGIONALES POUR L'EMPLOI OU ENCORE LES CHÈQUES-FORMATION.

3 QUESTIONS À BERNARD WIDART, INSPECTEUR ÉCONOMIQUE À LA DIRECTION DE LIÈGE ET DU LUXEMBOURG

Comment définiriez-vous votre travail d'inspecteur économique ?

Pour faire simple, les entreprises, dans les secteurs admissibles aux primes à l'investissement, sont contrôlées. Afin d'obtenir ces primes, elles doivent répondre à différents critères (réalisation effective des investissements, délais à respecter, structures financières saines, situation comptable) car il faut s'assurer de la réalité des investissements et éviter de subsidier des canards boiteux.

Quelles sont les qualités requises pour faire un bon inspecteur économique ?

Les miennes (rires). Pour moi, la qualité qui prime, c'est la compétence comptable et

financière. Et puis, il faut se dire qu'on est au service des entreprises qui ne doivent pas être considérées comme les vaches à lait de la Wallonie. C'est pourquoi, je suis toujours sensible à la création d'emploi.

Il faut aussi savoir dire non. Et même si ce n'est pas ma qualité principale, je le fais quand des dépenses ne sont pas recevables. Et puis, il faut une rapidité dans la rédaction des rapports. Et là, je suis formel, si des rapports d'inspection traînent, c'est dû à 99,99% aux retards de transmission des documents par l'entreprise.

« Je suis fier des PME wallonnes »

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre travail ?

Intellectuellement, c'est un travail très intéressant. Et c'est du concret, car on doit voir la réalité de l'investissement. Vous rencontrez des créateurs, des inventeurs, des entrepreneurs. On découvre des nouvelles technologies, des nouvelles machines. Et ce n'est jamais deux fois la même chose. Je suis émerveillé par tous ces gens qui en veulent et qui osent, alors qu'on a un discours plutôt morose en Wallonie. Et bien moi, je suis vraiment fier des PME wallonnes.

3 QUESTIONS À VINCENT LATIERS, INSPECTEUR SOCIAL AU SERVICE EXTÉRIEUR DE MONS

A quoi ressemble le travail d'un inspecteur social ?

En une seule journée, je peux être amené à vérifier l'usage par une commune d'une subvention pour un renfort de l'accueil de la petite enfance, jusqu'à contrôler un restaurant chinois suite à une réunion de «la cellule traite des êtres humains» à l'invitation du Procureur du Roi. Mais je contrôle également des asbl, des entreprises de formation, des chantiers de construction, etc

Quelles sont les principaux atouts pour exercer votre métier ?

Il faut faire preuve d'équité et de grande indépendance. En effet, mon rôle est social quand il s'agit d'aider un travailleur à faire valoir ses



«Je suis émerveillé par tous ces gens qui en veulent et qui osent en Wallonie»

« Du contrôle d'une commune au restaurant chinois »

droits, comme par exemple disposer des conditions minimales prévues dans la réglementation sociale pour exercer son travail (horaires, heures de récupération, adéquation des locaux, etc.).

Mais, au contraire, je dois aussi parfois me placer du point de vue de l'employeur lorsque par exemple des travailleurs accusent un absentéisme systématique. Je suis en quelque sorte un appareil photo pour le Ministre qui octroie, refuse ou retire une subvention ou un permis de travail, et pour la Justice qui, en cas d'échec de mes démarches de conciliation, sera la seule habilitée à sanctionner les infractions.

Comment procédez-vous ?

Je dispose d'un pouvoir d'appréciation important. Je privilégie toujours d'abord la négociation avec l'employeur et le travailleur et lui donne des consignes pour se mettre en ordre vis-à-vis de la réglementation ou de la loi. J'ai le choix entre plusieurs outils selon les matières: le rapport administratif, le procès-verbal d'audition qui consigne par écrit les déclarations d'un employeur ou d'un travailleur, et le pro justitia qui constate formellement une infraction pénale et qui est adressé au Procureur du Roi ou à l'auditeur du travail.

DGO6 : au cœur du Plan Marshall 2.Vert

I Nicolas YERNAUX

➔ LE SPW : «CAP CANAVERAL» DU PLAN MARSHALL 2.VERT

Si aujourd'hui, il n'est plus un Wallon qui ignore encore l'existence du Plan Marshall, beaucoup ignorent le travail titanesque réalisé en coulisses par le Service public de Wallonie. Or, s'il est un acteur majeur de ce vaste plan de relance wallon, c'est sans aucun doute la DGO6. C'est qu'au travers ses différentes composantes (Emploi, Recherche, Économie), cette Direction générale joue un rôle transversal au sein des différents pôles de compétitivité qui symbolisent le cœur du Plan Marshall (voir encadré) et sa politique de mise en réseau des différents acteurs socio-économiques wallons.

La Direction des Réseaux d'Entreprises : tour de contrôle du Plan Marshall

Au niveau économique tout d'abord. Au travers de sa Direction des Réseaux d'Entreprises, la DGO6 se dresse telle une tour de contrôle au cœur du Plan Marshall 2.vert. Présidant le Comité de soutien et d'accompagnement de chaque pôle, elle collationne les données relatives aux appels à projets afin de compléter une base de données permettant d'assurer le suivi et la bonne mise en œuvre de tous les projets labellisés. Véritable puits d'informations, cette Direction joue donc un rôle important de coordination en cette matière.

Ensuite, 50% du budget de fonctionnement des pôles émanant de fonds publics, la Direction des Réseaux d'Entreprises est chargée du contrôle de leurs déclarations de créances.

Emploi-Formation : DGO6 et FOREM à l'unisson

Au-delà de l'économie et de la recherche, la DGO6 c'est également l'emploi et la formation. A l'instar de la Direction des Projets de Recherche, la Direction de la Formation professionnelle remet, en étroite collaboration avec le FOREM, des avis sur la forme et sur le fond pour les volets formation des projets déposés par les Pôles de Compétitivité.

Tous les pôles sont en effet constitués d'une cellule opérationnelle qui gère le pôle au quotidien et offre aux membres toute une série de services comme le conseil en propriété intellectuelle, la mise en réseau et recherche de partenaires ou le montage administratif de projets.

La Direction des Projets de Recherche en contact direct avec les porteurs de projet

A l'inverse de sa consœur des Réseaux d'Entreprises qui a une vision presque aérienne du Plan Marshall 2.vert, la Direction des Projets de Recherche, composée de 15 ingénieurs civils et docteurs en sciences appliquées, travaille pour sa part sur le terrain en contact direct avec les porteurs de projet. Elle suit, de sa genèse à sa mise sur le marché, l'ensemble des projets de recherche. En effet, dès le départ, la DGO6 aide les consortiums à bâtir un dossier solide en vue d'être sélectionné par un jury interne aux pôles. Celui-ci composé d'experts académiques, scientifiques et économiques sélectionne une série de projets sur le fond. Cette sélection est alors transmise à la DGO6 qui juge alors sur la forme les projets labellisés par le pôle. Il s'agit ici d'analyser l'éligibilité des projets en fonction de critères renforçant la consistance du partenariat comme éviter par exemple que deux partenaires ne fassent la même chose ou qu'il y ait une mauvaise répartition des tâches entraînant des surcoûts.

Un projet PM2.Vert = minimum 2 entreprises et 2 universités ou instituts de recherche

Une fois ces ajustements sur la forme pris en compte, le Pôle remet officiellement les projets finalisés à la DGO6 qui procède alors à l'«évaluation» où elle juge les consortiums sur le fond sur base de critères tels que l'innovation ou l'ouverture du marché. Elle remet enfin son jugement au Gouvernement qui réunit le jury international des pôles qui sélectionnera les projets à labelliser.

Mais, le travail de la Direction des Projets de Recherche ne s'arrête pas là, l'objectif étant de veiller à la bonne mise en épreuve du projet labellisé et plus globalement de l'accompagner jusqu'à ce qu'il devienne un produit qui trouvera acquéreur sur le marché.

Les pôles de compétitivité : qu'est-ce que c'est ?

Un pôle de compétitivité peut être défini comme la combinaison d'entreprises, d'organismes de recherche publics et privés et d'opérateurs de formation engagés dans une démarche de partenariat destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant, créateurs d'emploi et présentant des débouchés à l'exportation.

La politique des pôles de compétitivité a vu le jour en 2005 avec le Plan Marshall. Après une étude universitaire identifiant les domaines les plus porteurs pour notre Région, le Gouvernement wallon a retenu 5 domaines économiques et, en 2006, 5 pôles de compétitivité ont été labellisés :

- ➔ **BIOWIN** (sciences du vivant) ;
- ➔ **WAGRALIM** (agro-industriel) ;
- ➔ **MECATECH** (génie mécanique) ;
- ➔ **LOGISTICS in WALLONIA** (transport-logistique) ;
- ➔ **SKYWIN** (aéronautique-spatial).

Un 6^e pôle !

En parallèle au 7^e appel à projet dont la clôture est prévue pour juin 2011, un 6^e pôle, consacré aux technologies «vertes», sera inauguré.

DGO6 : au cœur de la recherche-innovation

I Nicolas YERNAUX

Les pôles en chiffres

- **6** appels à projets lancés (décembre 2005, octobre 2006, septembre 2007, février 2008, novembre 2008, décembre 2009).
- **169** projets labellisés (pour les 6 appels)
- **220** millions € de financement public (pour les 5 premiers appels)



Le Plan Marshall, c'est notamment le projet APC qui permet la création de nouveaux matériaux composites dans l'aéronautique.



Projet européen LEAD ERA LA WALLONIE PORTE-DRAPEAU « RECHERCHE-INNOVATION » DE L'EUROPE

Être suivi par son médecin sans bouger de chez soi, recycler des cabines téléphoniques qui ne sont plus utilisées en bornes électriques permettant la recharge de véhicules électriques, etc. Autant d'innovations dans des filières en pleine croissance et dans lesquelles la Wallonie a décidé non seulement de s'investir mais également de jouer un rôle de porte-drapeau à l'échelle européenne. Grâce à la DGO6 et sa Direction des Programmes fédéraux et internationaux, notre région est en effet devenue coordinatrice du projet LEAD ERA*, lancé en mars 2009 pour une période de 3 ans, qui a pour but de stimuler et de financer une série de projets transnationaux dans les 6 marchés émergents (définis par la Commission Européenne):

- L'e-Santé;
- Les textiles de protection;
- La construction durable;
- Le recyclage;
- Les produits bio-basés;
- Les énergies renouvelables.



L'e-Santé, c'est mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des patients, des services médicaux et des institutions de paiement.

LEAD ERA: attirer les investisseurs étrangers en Wallonie dans les domaines émergents de la recherche et de l'innovation.

Plus concrètement, les projets finançables par LEAD ERA doivent reposer sur la collaboration de minimum deux entreprises issues de deux pays différents. Ce consortium peut rassembler autant de partenaires que nécessaire et associe régulièrement aux entreprises des universités ou des centres de recherche.

Lors du premier appel d'offre lancé en février 2010, 34 projets rassemblant un total de 153 partenaires, dont 90 PME et 8 grandes entreprises, ont été déposés. Et, preuve du dynamisme wallon dans le domaine de la recherche et de l'innovation, 10 projets sur les 34 comprenaient des partenaires wallons, soit plus de 25% ! Deux autres appels à projets seront lancés au printemps 2011 et 2012.



EN SAVOIR PLUS

www.leadera.net

*LEAD ERA est financé par le 7^e programme-cadre de la DG Recherche de la Commission européenne

Ben Stassen, le «pape» de la 3D

IL EST WALLON ET PARTAGE SA VIE ENTRE LA BELGIQUE ET LES USA. PÈRE DE 2 ENFANTS ET 50 PRINTEMPS AU COMPTEUR, BEN STASSEN ENTRE DANS LA 3^E DIMENSION !

« **U**n jour, dans un talk show, j'étais en face de James Cameron (Titanic, Terminator, The Abyss,...). Il monopolisait la parole mais j'étais le seul à lui donner la réplique. Et il m'écoutait ! »

1200 candidats pour 30 places !

A la tête de N'Wave Pictures, Ben Stassen est un débrouillard né. Il est aussi très déterminé. Après des humanités à Herve, il va étudier à

En 1982, une année de cours coûtait 25.000 dollars ! La solution : devenir l'assistant d'un professeur. Sa première tentative échoue mais la deuxième est la bonne. « *J'ai donc pu terminer mes études sans payer de droit d'inscription, tout en recevant un salaire !* ». Pour financer un de ses premiers projets, Ben est même allé trouver des personnes haut-placées au Vatican. Il réalise des documentaires et des magazines pour la télévision américaine. Un jour, il visite une société de production au bord de la faillite. Sur une table, il remarque une station informatique de montage : c'est le déclic, la 3D lui apparaît comme une évidence.

Maître du « Ride »

A force de subterfuges, d'intelligence et de malice, Ben Stassen est devenu le maître



Des anecdotes, Ben en raconte 6 à la douzaine. C'est une star dans le milieu de la 3D. Il travaille le relief depuis 15 ans déjà. Pourtant, la 3D ne connaît le succès que depuis « Avatar ».

A la télé, on vit l'histoire de façon intellectuelle et émotionnelle. Au cinéma, l'immersion est plus forte car on fait abstraction du monde physique qui nous entoure. « Avec la 3D, on a la sensation d'entrer dans le film, d'être au cœur de l'action », dit le réalisateur wallon.

« *L'entourloupe, c'était de devenir l'assistant d'un professeur : on étudiait, on ne payait plus d'inscription et on recevait même un salaire !* »

la KUL en flamand où il se familiarise avec l'image. « *J'ai demandé pour passer mes examens en me servant de l'image. Du coup, je faisais parler les copains à ma place* ». L'image l'obsède et il traverse l'océan pour s'inscrire à l'USC de Californie. « 1200 candidats pour 30 places. Et j'ai été repris ! ».



Filmographie

- 2010 **Le Voyage Extraordinaire De Samy**
(Réalisateur, Producteur, Auteur)
- 2008 **Fly Me To The Moon**
(Réalisateur, Producteur Exécutif)
- 2007 **Opération Okavango**
(Réalisateur)
- 2005 **Safari Sauvage**
(Réalisateur)
- 2003 **Misadventures In 3D**
(Réalisateur, Scenariste)
- 2002 **Sos Planète 3D**
(Réalisateur)
- 2001 **La Maison Hantée 3D**
(Réalisateur)
- 1999 **Alien Adventure**
(Réalisateur, Scenariste)
- 1997 **Thrill Ride: The Science Of Fun**
(Réalisateur, Scenariste)

N'Wave Pictures

- ▶ Création en 1994 – Forest - Bruxelles
- ▶ Leader mondial du « Ride »
- ▶ Produit 20 % des films en IMAX
- ▶ Produit 80 % des films en 4D
- ▶ 120 personnes employées
- ▶ 1 antenne aux USA
- ▶ Associé au distributeur Studio canal
- ▶ 1^{er} gros succès commercial en long métrage 3D: « Fly me to the moon » (2008)
- ▶ Renommée mondiale avec « Le voyage extraordinaire de Samy » (2010)
- ▶ Suite de Samy prévue pour 2011-2012

du « ride » (voir encadré) et du cinéma 4D. Aujourd'hui, il se dévoile au monde avec le succès de « Samy », la petite tortue verte.

« *Ce métier, j'adore*, dit Ben Stassen, *En 1999, pour le film Alien Adventure, je cherchais une voix originale pour l'extra-terrestre. C'est mon copain Bouli Lanners qui a accepté de doubler les scènes... en wallon* ». C'est le seul film I-Max jamais sorti au monde en wallon !

EN SAVOIR PLUS

www.nwave.com

Cinéma 3D:

Filmer la réalité sous 2 angles différents (2 caméras) pour apporter de la profondeur aux objets.

Le « Ride »:

Très court métrage de 5 minutes avec gros effets spéciaux et sièges qui bougent (recréer les sensations des montagnes russes).

Cinéma 4D:

Court métrage de 10 à 15 minutes avec effets physiques dans la salle.

Tax shelter:

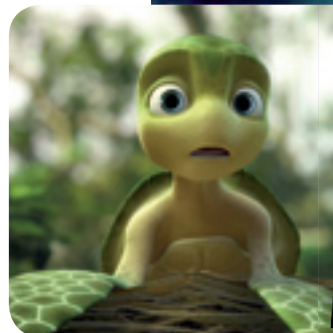
Incitant fiscal destiné à encourager la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Ce régime fiscal permet à une société qui investit dans une production audiovisuelle de bénéficier d'une exonération de ses bénéfices réservés imposables à concurrence de 150% des sommes investies dans un film. Ex : si on investit 500 000 € dans un film, on reçoit une exonération d'impôts immédiate de 750 000 €.

→ LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE SAMY

- 17 millions € d'investissement dont 9 millions € grâce au Tax shelter (voir encadré).
- 2 ans de travail à 100 personnes
- 20 millions € prévus pour tourner la suite de Samy
- Cannes 2009 : projection de 10 minutes du film en ouverture du festival: énorme succès devant les distributeurs. Le monde entier découvre Samy !

Le pitch

Alors qu'il sort de son nid sur une plage de Californie, Samy, petite tortue des mers, trouve mais perd rapidement l'amour de sa vie: la jeune Shelly. Au cours de son périple à travers les océans qu'accomplissent toutes les tortues de mer avant de retrouver leur plage natale, Samy affronte tous les dangers (piranhas, aigle, serpent,...) pour retrouver Shelly. Avec son meilleur ami Ray, ils observent la façon dont les hommes détériorent la planète. Samy part à la recherche d'un mystérieux passage secret et un jour, enfin, il retrouve Shelly qui ne l'a pas oublié...



CHIFFRES

- 200 000 personnes regardent un film au cinéma chaque jour dans le monde
- 25 000 salles de cinéma en Europe
- 35 000 salles de cinéma aux USA et Canada
- 16 images fixes/seconde = cinéma muet
- 24 images fixes/seconde = cinéma moderne
- 144 images/secondes avec 1 seul projecteur = cinéma 3D digital
- 90% des salles de cinéma ne sont pas encore adaptées à la 3D



VIRTUWALL OU MARCINELLE À L'HEURE VIRTUELLE

Il y a 4 ans, la RTBF et les Editions Dupuis lançaient Dreamwall, une filiale active dans le domaine de l'infographie, du graphisme et de l'animation audiovisuelle. Quatre années plus tard, la société basée à Marcinelle compte déjà à son actif quelques belles productions dont les séries animées Cédric, Spirou et Fantasio (2D) ainsi que Garfield (3D).

Et l'aventure ne s'arrête pas là ! En janvier 2011, Dreamwall s'associe à Orad Hi-Tec Systems, société israélienne leader mondial de l'équipement de studios virtuels, en vue de créer le studio virtuel le plus innovant d'Europe. Son nom ? Virtuwall. Il permettra de réaliser sur le site historique des éditions Dupuis, des tournages notamment en 3D relief.

D'autres partenaires sont également de la partie: TéléSambre, RTC Télé Liège, Sambrinvest, Virtualis (société montoise qui a réalisé les vidéos 3D du pavillon belge à l'expo de Shanghai) et Wallimage, le fonds wallon de soutien aux productions audiovisuelles

Les Roms ne sont pas des Gens du voyage !

| Nicolas YERNAUX

GITANS, ROMS, GENS DU VOYAGE, TZIGANES, MANOUCHES, BOHÉMIENS OU ENCORE ROMANICHELS... ON NE COMPTE PLUS LES TERMES UTILISÉS POUR QUALIFIER LES POPULATIONS NOMADES. APRÈS LA POLÉMIQUE PARTICULIÈREMENT VIOLENTE À L'ÉGARD DES ROMS EN FRANCE L'ÉTÉ DERNIER, VIVRE LA WALLONIE A RENCONTRÉ AHMED AKHIM, DIRECTEUR DU CENTRE DE MÉDIATION DES GENS DU VOYAGE EN WALLONIE, UNE ASBL SUBSIDIÉE PAR LA RÉGION. IL NOUS EXPLIQUE LES NOMBREUSES DIFFICULTÉS AUXQUELLES SONT CONFRONTÉES CES POPULATIONS ET DÉTRICOTE LES INNOMBRABLES CONTRE-VÉRITÉS QUI CIRCULENT À LEUR SUJET...



Les Gens du voyage ont des besoins identiques aux nôtres : des conditions de vies décentes, une sécurité d'existence, un travail qui leur permet d'avoir des revenus, etc.

« Même les centres pour demandeurs d'asile s'adressaient systématiquement à nous pour les Roms ! »

VLW : Les Roms sont-ils des Gens du voyage ?

Ahmed Akhim (AA) : Pas du tout ! Les Roms sont avant tout une minorité qui vient d'Europe centrale ou orientale et qui connaît les problèmes classiques des demandeurs d'asile comme ceux liés à l'obtention d'un permis de séjour ou de travail.

VLW : Pourquoi vous occupez-vous des Roms dès lors ?

AA : Parce que la confusion est telle que même les centres pour demandeurs d'asile s'adressaient à nous systématiquement. A l'origine, l'asbl a été fondée en 2001, à l'initiative du Gouvernement wallon qui souhaitait créer un lieu de médiation entre les autorités locales (politiques et administratives), les populations sédentaires et les Gens du voyage. Jusqu'en 2005, nous refusions de prendre en charge les Roms, jusqu'au jour où face à la détresse de cette population qui était rejetée de toute part, nous avons décidé de prendre nos responsabilités et de leur venir en aide.

VLW : Qui sont alors les Gens du voyage ?

AA : Ce sont avant tout des personnes particulièrement attachées à leur terroir. Ils se disent Carolos, Liégeois ou Namurois et ont pour caractéristique commune d'avoir un habitat

mobile. Historiquement, les Gens du voyage sont devenus nomades par nécessité professionnelle. Il ne s'agit nullement d'une mobilité de plaisir. On distingue 3 types de mobilité professionnelle : les métiers de l'artisanat, les marchands ambulants et les métiers du divertissement (gens du cirque, forains).

VLW : Quelles difficultés rencontrent-ils ?

AA : Les Gens du voyage ont des besoins identiques aux nôtres : des conditions de vie décentes, une sécurité d'existence, un travail qui leur permet d'avoir des revenus, etc. Malheureusement, il est parfois difficile pour ces citoyens belges de satisfaire à ces besoins tout en continuant à voyager. Ajouter à cela l'incompréhension des populations sédentaires face à ce mode de vie, le flou juridique concernant l'habitat mobile et vous obtenez une situation délicate à assumer tant pour les Gens du voyage que pour les autorités locales qui doivent les gérer ou les populations qui les côtoient.

VLW : Quelles solutions préconisez-vous ?

AA : L'anticipation ! Nous offrons aux communes des pistes d'organisation leur permettant de traiter le problème en amont. On sait par exemple que chaque année, à une

période précise, les Gens du voyage s'installent dans certaines communes. Une solution pourrait être de communiquer anticipativement, aux Gens du voyage, le nom d'une personne de contact auprès de l'administration communale qui aura trouvé un endroit où les accueillir et régler les problèmes d'accès à l'eau et à l'électricité ainsi que la façon de traiter les déchets.

EN SAVOIR PLUS

www.cmgv.be

...pas pour l'Union européenne !

Certaines institutions internationales, dont l'Union européenne, utilisent de manière générique le terme « Roms » pour désigner à la fois la minorité d'Europe centrale et orientale et les Gens du voyage. Ce qui n'arrange en rien, bien entendu, la compréhension de la réalité de ces populations.

L'intégralité de cet entretien, c'est sur www.wallonie.be/vlw ou sur la page Facebook de Vivre La Wallonie

Je bâtis, je rénove : mode d'emploi

| Joël MATRICHE

LA WALLONIE APPARTIENT À SES HABITANTS : CE SONT EUX QUI, DEPUIS DES DÉCENNIES, LA MARQUENT DE LEUR EMPREINTE, FAÇONNENT SON PAYSAGE, S'APPROPRIENT LES ESPACES PUBLICS, TISSENT DES RELATIONS AVEC LEUR VOISINAGE. NOTRE TERRITOIRE EST AUJOURD'HUI CONSTITUÉ DE CE QUE LES GÉNÉRATIONS PRÉCÉDENTES Y ONT LAISSÉ, COMME AUTANT DE COUCHES DE SÉDIMENTS QUE L'ON PEUT REMODELER PARFOIS, DONT IL FAUT S'ACCOMMODER PLUS SOUVENT.

© SPW, J. Coppenier



Les élus politiques ont, eux, pour mission d'organiser ce territoire, d'édicter les règles et de forger les outils qui favoriseront un développement harmonieux, durable et équitable des communautés et de leur habitat. Depuis une quinzaine d'années, un des axes forts de cette volonté politique est d'**encourager le retour en ville** : longtemps délaissés par les décideurs et fuis par les citoyens, les centres urbains ont pour incommensurables atouts une grande proximité des fonctions (bureaux, entreprises, commerces, écoles, lieux culturels, infrastructures sportives...), une économie des transports (les distances sont courtes et se satisfont souvent des transports en commun), un parc de logements souvent anciens mais dont une rénovation intelligente – et financièrement épaulée par les pouvoirs publics – peut sensiblement améliorer la performance énergétique. **Ce dossier spécial de Vivre la Wallonie n'a d'autre but que de rappeler, de façon aussi concrète que possible, que choisir son lieu de résidence a des implications économiques et écologiques, que l'improvisation n'a donc pas sa place lorsque vient l'heure de se choisir un logement pour les 20 ou 30 années à venir.**

Quelle accessibilité pour votre futur logement ?

Vous avez repéré un terrain ou une maison mais vous vous demandez si les transports en commun, voire le vélo ou la marche à pied, vous permettront d'assumer vos déplacements professionnels ? Entre 2002 et 2005, des équipes de l'ULg ont dressé **des cartes de la Wallonie identifiant les lieux qui se distinguent par une forte dépendance à l'égard de la voiture** de ceux qui sont desservis par des modes de transport alternatifs. Même si elles sont avant tout destinées aux pouvoirs publics, ces cartes peuvent être, pour le particulier, un précieux outil d'aide à la décision avant d'investir un nouveau bien. Elles s'accompagnent d'un mode d'emploi et sont consultables sur <http://fwd4.me/SnY>



DES CHIFFRES ÉDIFIANTS !

Le nombre de dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire traités par an est, au sein de l'Administration wallonne, de l'ordre de 50 000, dont plus de 30 000 sont des permis d'urbanisme ! Ces chiffres sont assez stables depuis 5 ans avec, bien entendu, des variations importantes en fonction de la pression foncière (à titre d'exemple : 15 dossiers par an pour 1 000 habitants dans la Province de Luxembourg, 7 par an dans le Hainaut toujours pour 1 000 habitants).

C'est quoi le CWATUPE ?

Le **Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie** contient les définitions et principes généraux de l'aménagement du territoire (qu'est-ce qu'une enquête publique ? qu'est-ce qu'une CCATM (p.20) ? etc), la définition des schémas, plans et règlements, la législation relative au permis d'urbanisme, la définition des infractions et des sanctions...

Souvent remanié, ce code pêche néanmoins par son manque de lisibilité : une évaluation puis une profonde réforme ont donc, au printemps 2010, été décidées par l'actuelle majorité wallonne. Deux à trois ans devraient être nécessaires pour remanier en profondeur le CWATUPE.



Acheter ou louer ?

Avoir une brique dans le ventre : pas une obligation !



Être locataire n'est en effet pas dénué d'avantages : l'investissement minimum est généralement de deux mois de loyer – pour honorer la garantie locative – alors qu'un investissement immobilier impose de sabrer dans ses économies, voire d'emprunter celles d'un membre de la famille, pour réduire le montant de l'emprunt et à tout le moins faire face à ces premières dépenses que sont les frais de notaire, d'enregistrement, de dossier...

Parmi les avantages encore, citons le fait qu'une somme fixe est ponctionnée chaque mois de votre compte et que toute (mauvaise) surprise est, en théorie, proscrite puisqu'il appartient au propriétaire d'assurer les réparations et rénovations de votre logement mais

S'IL EST VRAI QUE LES BELGES ONT UNE BRIQUE DANS LE VENTRE (80 % DES PLUS DE 65 ANS SONT PROPRIÉTAIRES, CONTRE 75 % EN MOYENNE POUR LE RESTE DE L'EUROPE), L'ACHAT DE SON PROPRE LOGEMENT N'A RIEN D'UN PASSAGE OBLIGÉ. EN CLAIR, IL NE FAUT PAS QUE CETTE BRIQUE QUE CHAQUE BELGE EST SENSÉ TRAÎNER SE TRANSFORME EN PARPAING, VOUS EMPÊCHANT DE BOUGER ET CONTRARIANT TOUTE AUTRE AMBITION.

aussi de prendre à sa charge le précompte immobilier, les taxes et impôts divers.

Surtout, pourvu que vous respectiez les clauses du bail, la location permet une souplesse sans égale puisque vous pouvez changer de maison ou d'appartement quand bon vous semble, pour investir un logement plus grand par exemple, ou pour vous rapprocher du lieu de votre nouveau travail. Vous diminuez également le risque de surendettement, sachant qu'en cas de coup dur, vous pouvez vous rabattre sur un espace plus petit ou moins bien situé, en espérant que cette mauvaise passe n'est que provisoire.



la retraite... Si l'on considère par contre l'acte d'achat avec les seuls yeux de l'investisseur, il est préférable de se livrer à une simulation

**A surface égale,
acheter revient plus cher que louer**

Le grand atout de l'achat est évidemment qu'il s'apparente à une épargne forcée : même si le montant d'un remboursement hypothécaire est souvent de 10 à 20% au moins plus élevé qu'un loyer, vous avez l'assurance qu'à l'échéance du prêt, le bien vous appartiendra et vous pourrez alors profiter pleinement de vos revenus. Et même s'il vous incombera d'assurer les frais d'entretien, rénovations et transformations, au moins aurez vous la liberté de mener ces chantiers comme vous l'entendez. Enfin, contrairement à un loyer, le remboursement d'un prêt hypothécaire à taux fixe n'est pas indexé : alors que votre loyer aura pratiquement doublé après 20 ans, le montant que vous remboursez mensuellement à l'organisme de crédit n'aura, lui, pas bougé.

La plupart du temps, l'acquisition d'un logement obéit donc à des impératifs psychologiques : avoir son « chez soi » et ne plus rendre de comptes à un tiers, privilégier la sécurité à la liberté, se constituer un capital pour

qui intégrera le prix d'achat du logement bien sûr mais aussi son coefficient de revalorisation annuel, le montant de l'apport personnel, la durée de l'emprunt et le taux d'intérêt...

A surface égale, acheter revient en effet plus cher que louer. Il faut donc vous demander si au terme du remboursement (généralement 15 ou 20 ans), le capital que constituera votre maison sera supérieur à celui que vous obtiendriez en plaçant chaque mois de façon diversifiée l'argent que vous pouvez économiser en demeurant locataire. Avec l'atout qu'en cas de revers de fortune, les sommes placées sur les marchés financiers peuvent être récupérées beaucoup plus facilement que celles qui ont été investies dans votre habitation.

Enquête EU-Silc 2007 portant sur les revenus 2006, <http://biblio.iue.it/>



Faire construire ou rénover ?



Maison sur mesure VS Charme de l'ancien

VOUS VOUS ÊTES DÉCIDÉ À ACHETER PLUTÔT QU'À LOUER MAIS TOUS LES POINTS D'INTERROGATION NE SONT PAS BALAYÉS POUR AUTANT. VOTRE CŒUR ET VOTRE PORTEFEUILLE PENCHERONT-ILS POUR LA SÉCURITÉ D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION OU POUR LE CHARME D'UNE RÉHABILITATION ?

➔ PLUS CHER DANS LE BRABANT, MOINS CHER DANS LE HAINAUT

Le prix des maisons, analyse la Chambre belge des notaires dans son baromètre de l'automne 2010, a augmenté de 1 % en Belgique : une progression due à la bonne santé de la Flandre puisqu'en Wallonie, le prix moyen était de 147 291 € contre 148 719 € au 2^e trimestre. L'analyse par province indique que le Brabant wallon connaît la plus forte diminution des prix, soit -12,5 %. Il s'agit là d'une régularisation car la province avait enregistré, au trimestre précédent, la plus forte augmentation de prix (+ 32,4%). Les autres provinces affichent des prix relativement stables par rapport au précédent trimestre.

Pour ce qui est des appartements, le prix moyen est plus stable que celui des maisons. Il a légèrement diminué au cours du 3^e trimestre 2010 et passe de 191 622 € à 189 758 €, soit un recul de 1 %. Diminution surtout en Flandre et à Bruxelles. La Wallonie voit, quant à elle, le prix moyen de ses appartements augmenter de plus de 5 %. Cette augmentation dans le Sud du pays est due aux progressions enregistrées dans le Brabant wallon (+11,7 %) et à Liège (+7 %) alors qu'on note un recul des prix dans les autres provinces wallonnes. La province du Luxembourg dénote surtout avec une évolution négative de 7,4 % par rapport au 2^e trimestre 2010.



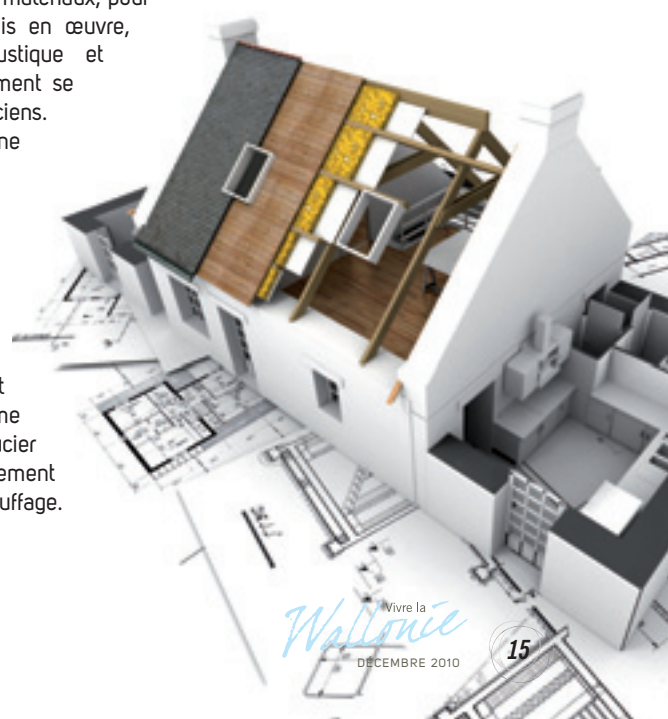
Bien sûr, le choix d'un bien immobilier est une affaire de goût, sinon de coup de cœur. Mais quelques critères objectifs peuvent vous aider à raison garder et, en étant bien informé, à limiter les risques de déconvenue....

Les avantages d'une rénovation

- **TVA à taux réduit** : pour les investissements dans les immeubles de plus de 5 ans.
- **Le charme de l'ancien** : ne vous racontez pas d'histoire, les colombages, les murs en moellons et les – vraies – poutres au plafond ont plus de charme que les immaculés plafonnages.
- **Pas de terrain** : quelqu'un l'a déjà acheté pour vous !
- **Économie** : prix d'achat globalement moins élevé que celui d'une nouvelle construction. Mais attention, les éventuelles rénovations et surtout, l'entretien de l'immeuble pèseront sur votre budget dans les années à venir.
- **Développement durable** : en investissant des murs déjà construits, surtout en milieu urbain, vous évitez de contribuer à la dispersion de l'habitat et vous faites l'économie de plusieurs tonnes de matériaux, dont la production puis le transport sont énergivores.

Les avantages d'une nouvelle construction

- **Garantie décennale** : ce qui signifie que lorsque vous faites construire un immeuble, vous avez pendant 10 ans la possibilité d'introduire un recours contre le vendeur, l'architecte et l'entrepreneur pour d'éventuels problèmes d'étanchéité et de stabilité. Cette garantie court généralement à partir de la réception définitive de l'ouvrage.
- **Plus grand confort** : les nouveaux matériaux, pourvu qu'ils soient correctement mis en œuvre, permettent une isolation acoustique et thermique dont peuvent difficilement se prévaloir les bâtiments plus anciens. A moins de vous lancer dans une rénovation qui, en fin de compte, risque de vous coûter plus cher que l'achat d'un bien neuf.
- **Tranquillité d'entretien** : sauf vices de construction, les taches d'humidité sur les murs, les plafonnages qui se lézardent, les peintures qui s'écaillent devraient vous rester étrangers. De la même façon, vous n'aurez pas à vous soucier pendant 10 ou 20 ans du remplacement des châssis ou du système de chauffage.



Si j'achète

Première étape : à ma calculette !

ACHETER SON LOGEMENT EST UN CHEMIN RELATIVEMENT LONG ET SEMÉ D'EMBÛCHES. MAIS UNE BONNE PRÉPARATION, UNE CONSCIENCE DES ENJEUX À CHAQUE ÉTAPE DE LA PROCÉDURE (CHOIX DU TERRAIN OU DE LA MAISON, FORMALITÉS POUR LE PERMIS, CHOIX DE L'ORGANISME PRÊTEUR...) PERMETTENT DE MINIMISER LA HAUTEUR DES OBSTACLES. ET DE NE PAS ÊTRE TROP SURPRIS PAR LES SUPPLÉMENTS QUI PEUVENT GREVER L'ACQUISITION.



A la banque

Outre le capital emprunté et les intérêts qu'il faudra rembourser à la banque, le candidat acquéreur qui sollicite un crédit verra son budget augmenté des frais de dossier bancaire : même si la banque conserve la mainmise sur les frais de dossier, ceux-ci s'élèvent en moyenne à 0,3 % du prix de l'immeuble. Il faut y ajouter le prix à payer à l'expert que la banque agréera pour évaluer le bien immobilier qui servira de garantie. Les garanties consistent selon le cas en une hypothèque (la banque a donc un droit sur le bien immobilier) ou une promesse d'hypothèque (convention par laquelle l'emprunteur s'engage à constituer une hypothèque à la demande de la banque).

Chez le notaire

Comme un grand nombre d'événements importants – le contrat de mariage, la création d'une entreprise, la préparation d'une succession, etc. –, la conclusion d'un emprunt hypothécaire et l'achat d'un immeuble imposent des conventions qui doivent être authentifiées, c'est un des rôles du notaire ainsi que de veiller à la sécurité juridique des transactions.

Lors d'un achat immobilier, l'acquéreur doit payer les droits d'enregistrement sur la valeur vénale du bien acquis, il s'agit d'une taxe qui correspond selon le cas à 5,6 ou 12,5 % de ladite valeur. *A ce jour et dans certains cas, il peut également arriver que l'acquéreur doive payer la TVA, soit 21 % de la valeur des constructions, et 12,5% de droits d'enregistrement sur la valeur du terrain, précise encore Catherine Jadin, notaire de l'association de Laminne de Bex et Jadin à Waremme.* En ce qui concerne le crédit, l'Etat percevra également des droits d'enregistrement à concurrence de 1 % sur le montant emprunté et accessoires si le crédit est assorti d'une hypothèque. La promesse d'hypothèque quant à elle, « ne coûte que 25 € » de droit d'enregistrement. Tous ces montants devront être versés chez le notaire pour le jour de l'acte, ce dernier les reversera immédiatement au bureau de l'enregistrement dont il dépend.

quelle sera la perception fiscale qui sera appliquée in fine. Pour rappel, les renseignements sont gratuits chez le notaire.

Aux droits d'enregistrement, il faut ajouter les honoraires du notaire, qui varient eux aussi en fonction du prix d'achat du bien et ce de manière dégressive. Ces honoraires ne sont par contre pas influencés par le taux des droits d'enregistrement qui est applicable.

Dans tous les cas, il faudra encore ajouter à ces montants quelques frais divers pour couvrir les recherches de titres de propriété, d'extraits et de plans cadastraux, de prescriptions urbanistiques et d'attestations de sol et d'état hypothécaire...



Droits d'enregistrement = 5,6 ou 12,5% de la valeur de la maison

Vu la complexité de la fiscalité, il est vivement conseillé de prendre contact avec son notaire avant la signature d'un compromis afin de voir

TVA réduite

Provisoirement introduite en 2000 pour soulager le secteur de la construction, la réduction de la TVA à 6 % pour les travaux de rénovations d'immeubles de plus de 5 ans (et non plus 15 ans comme auparavant) devrait être prolongée jusqu'au 30 juin 2011 au moins.

> EN SAVOIR PLUS

- Pour un annuaire des notaires : www.notaire.be
- Pour estimer vous-même les frais de votre acte : http://www.notaire.be/calcul_de_frais.php

Des outils pour structurer le territoire



Plan de secteur, SDR, PCA, ... « Pouvez répéter la question ? »

DEPUIS 20 ANS, LE TERRITOIRE WALLON NE CESSE DE SE DÉSTRUCTURER : ÉROSION DES TERRES AGRICOLES AU PROFIT DE NOUVEAUX LOTISSEMENTS ET DE RÉSIDENCES EN PÉRIPHÉRIE, ALLONGEMENT EXPONENTIEL DES RÉSEAUX D'ÉQUIPEMENT (EAUX, GAZ, ÉLECTRICITÉ, ÉGOUTTAGE) ET DE VOIRIE... AVEC POUR CONSÉQUENCES UNE CHARGE FINANCIÈRE DIFFICILEMENT SUPPORTABLE PAR LES POUVOIRS PUBLICS, UNE EFFRAYANTE DÉGRADATION DE LA BIODIVERSITÉ ET UNE PRÉDOMINANCE DE LA VOITURE SUR LES AUTRES MODES DE TRANSPORT.

L'avenir de la Wallonie ne peut donc passer que par une urbanisation plus économe d'espace et de ressources, notamment en favorisant les projets dans les centres urbains et en valorisant les équipements déjà existants. Pour répondre à ces objectifs, elle s'est dotée d'outils parfois contraignants pour les maîtres d'ouvrage mais qui n'ont d'autre but que de favoriser un développement urbanistique responsable, pour les générations présentes mais surtout celles à venir.

- **Le Schéma de développement de l'espace régional (SDR)** explicite les options d'aménagement du territoire pour la Wallonie et le principe de l'usage parcimonieux du sol.
- **Les plans de secteur** définissent les affectations du sol à l'échelle 1/10.000e. Grâce à un jeu de couleurs prédéfinies, vous pouvez distinguer très facilement les zones constructibles (zones réservées à l'habitat, aux services publics, aux activités industrielles, aux loisirs...) de celles qui ne le sont pas (zones agricoles, espaces verts, zones naturelles...). Ces plans peuvent être révisés pour coller à l'évolution essentiellement économique de la Wallonie et, dans certains cas, des dérogations peuvent être accordées. Généralistes, ces plans de secteur sont complétés par d'autres instruments qui laissent aux communes une grande autonomie.
- **Le Schéma de structure communal** est, comme le SDR, un schéma, c'est-à-dire un instrument normatif qui encadre à long terme le développement spatial de la commune et permet de fixer des seuils de densité.
- **Les plans communaux d'aménagement (PCA)** précisent, à l'échelle de la commune, les plans de secteur, notamment en affinant les zones d'habitat, en donnant des directives pour les nouvelles constructions



et les espaces publics. Si des dérogations restent possibles, elles sont cependant conditionnées à une enquête publique et à l'avis du fonctionnaire délégué (voir page 19).

- **Les Zones d'Aménagement communal concerté (ZACC)**. Les plans de secteur comportent des zones pour lesquelles aucune affectation n'a été précisée. L'urbanisation de ces ZACC est possible mais il faut qu'auparavant, les autorités communales et le Gouvernement wallon adoptent un document – appelé Rapport urbanistique et environnemental (RUE) – qui définit la manière dont cette urbanisation sera mise en œuvre : occupation du sol, circulation, etc.
- **Les opérations de rénovation** (rénovation urbaine, revitalisation urbaine, assainissement de sites désaffectés...) permettent de reconstruire un habitat de qualité, de faire revivre d'anciens bâtiments dégradés ou de

recréer de nouvelles zones d'activités économiques. Ces opérations sont subsidiées par la Région wallonne.

- **Les permis d'urbanisation et d'urbanisme** permettent de contrôler la mise en œuvre des principes de qualité urbanistique, paysagère et architecturale affirmés dans les différents documents, schémas, règlements. Alors que les permis de lotir ont largement participé au développement de l'habitat hors des villes et à l'urbanisation des campagnes, le permis d'urbanisation devrait mieux répondre aux exigences de durabilité et d'évolution.
- **D'autres outils** comme le plan communal de logement ou le plan de communal de développement rural, les zones d'aménagement communal concerté permettent à la commune de maîtriser qualitativement et quantitativement l'urbanisation de son territoire.

Permis d'urbanisme

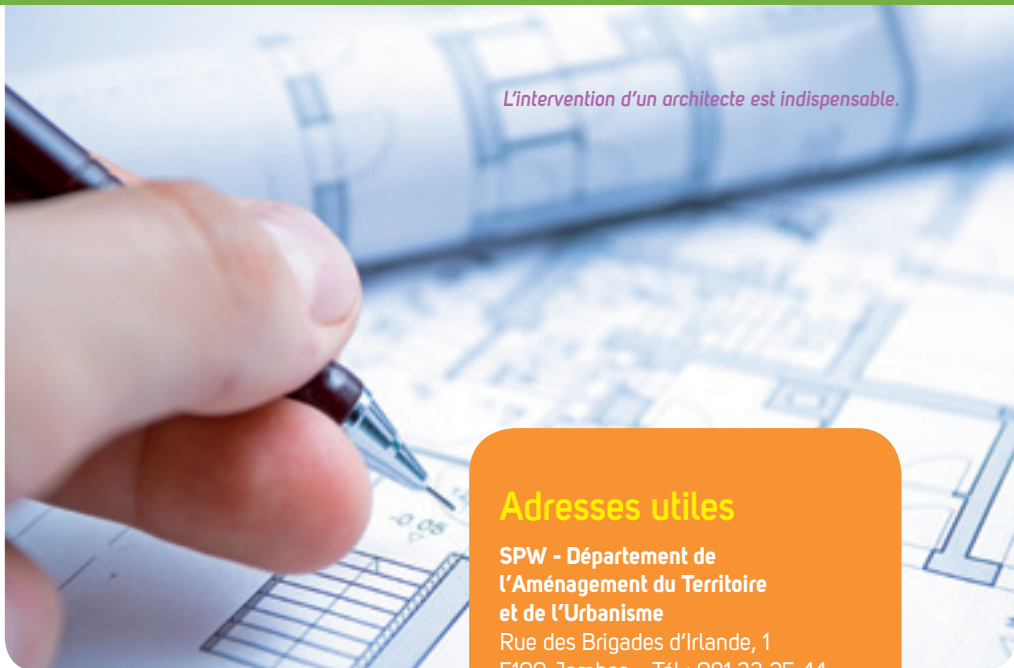
Comment décrocher ce précieux sésame ?

EN RÈGLE GÉNÉRALE, LE PERMIS D'URBANISME EST DÉLIVRÉ PAR LE COLLÈGE COMMUNAL APRÈS QUE CELUI-CI AIT REÇU L'AVIS DU FONCTIONNAIRE DÉLÉGUÉ (FONCTIONNAIRE RÉGIONAL DE L'ADMINISTRATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME DÉLÉGUÉ PAR LE GOUVERNEMENT WALLON).*

Pour que l'administration communale puisse statuer, il faut lui soumettre un dossier complet, lui rendre compte de vos projets, de leur ampleur, de l'incidence qu'ils risquent d'avoir sur votre qualité de vie mais aussi sur celle des voisins. Il y a donc lieu de déposer un véritable dossier, dès que possible : lorsque les plans sont achevés, généralement en même temps que la demande de prêt hypothécaire. L'intervention de l'architecte est indispensable : outre les plans, il vous aidera à boucler le dossier, il devra s'assurer que les règles sont respectées et pourra même se charger de déposer le dossier de demande à votre place.

Que doit contenir la demande de permis d'urbanisme ?

- Un **formulaire de demande de permis**, remis par l'administration communale.
- Une **attestation de l'architecte** prouvant qu'il est inscrit à l'ordre des architectes.
- Un **texte présentant et défendant le projet**, son gabarit, le choix des matériaux, son implantation... ainsi que les motifs de dérogations éventuelles aux plans ou règlements.
- Des **plans de situation** au format A4 ou A3 et une prise en compte du contexte urbanistique et paysager.
- La **situation juridique** du bien concerné (affectation au plan de secteur, éventuellement au plan communal d'aménagement, etc.)



L'intervention d'un architecte est indispensable.

- Une **présentation**, sur la carte, du **contexte environnant** : gabarit des constructions voisines, proximité de certaines infrastructures (commerces, écoles...), etc.
- Un **reportage photographique** comprenant au moins 5 clichés
- Une **visualisation du projet** (plans signés par l'architecte) au moins à l'échelle 1/100e.

Quel est le délai pour obtenir une réponse ?

Si votre dossier est incomplet, l'administration a 15 jours pour vous le faire savoir. Dans tous les cas, lorsque tous les documents sont présents, le collège communal a entre 30 et 115 jours, selon la procédure applicable, pour vous notifier sa réponse.

Si vous n'obtenez pas de réponse, vous pouvez alors vous en remettre au fonctionnaire délégué de la Région wallonne qui doit vous répondre dans les 35 jours maximum après la réception du dossier. Une absence de décision à ce stade équivaut à un refus du permis. Par ailleurs, s'il estime que le permis qui a été délivré par le collège communal n'est pas conforme, le même fonctionnaire délégué est autorisé à le suspendre. Précisons enfin que les travaux doivent débuter dans les 2 ans qui suivent l'octroi du permis et s'achever dans les 5 ans.

Que faire en cas de refus ?

Il vous est possible d'introduire un recours auprès du Gouvernement wallon. Le recours

Adresses utiles

SPW - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 Jambes – Tél : 081 33 25 44

Services extérieurs

- ➔ **Direction du Brabant wallon**
Rue de Nivelles, 88 – 1300 Wavre
Tél : 010 23 11 82
- ➔ **Direction d'Eupen – Hütte, 79/22**
4700 Eupen – Tél : 087 59 85 31
- ➔ **Direction du Hainaut I**
Place du Béguinage, 16
7000 Mons – Tél : 065 32 80 00
- ➔ **Direction du Hainaut II**
Rue de l'Écluse, 22
6000 Charleroi
Tél : 071 65 49 70
- ➔ **Directions de Liège I et II**
Rue Montagne Sainte-Walburge, 2
Tél : 04 224 55 01 (Liège I)
04 224 54 01 (Liège II)
- ➔ **Direction du Luxembourg**
Place Didier, 45 – 6700 Arlon
Tél : 063 58 90 42
- ➔ **Direction de Namur**
Place Léopold, 3 – 5000 Namur
Tél : 081 24 61 41

doit être adressé au Directeur général de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, de Patrimoine et de l'Énergie. Il doit être introduit dans les 30 jours à dater de la notification de la décision du collège.

* Sauf dans différents cas tels que dans les communes décentralisées (voir page suivante), si le terrain concerné est inscrit dans un plan communal d'aménagement (voir page 17), en cas de permis de lotir, etc.

Permis d'urbanisme



Des communes plus autonomes que d'autres

Certaines communes sont « décentralisées », c'est-à-dire qu'elles bénéficient d'une plus grande autonomie en matière de délivrance de permis d'urbanisme puisque la plupart des décisions courantes reviennent au collège communal. Un cercle très fermé (il ne compte que 38 communes), initié il y a 20 ans pour donner plus d'autonomie aux communes et les inciter à créer des outils locaux d'aménagement, notamment le schéma de structure communal et le règlement communal d'urbanisme. Avec des résultats mitigés comme l'explique Léon Martin, échevin de l'urbanisme à Esneux, une commune liégeoise de 13 000 habitants en décentralisation depuis 2002.

Quelles sont, pour la commune, les conséquences de la décentralisation ?

Comme nous délivrons les permis nous-mêmes, il faut un service agrandi avec un personnel de qualité et en nombre suffisant. C'est donc, pour la commune, une charge très lourde qui réclame des moyens financiers qui, souvent, font défaut. D'autant que ce sont des matières très techniques, avec des dossiers

Habitez-vous une commune décentralisée ?

En Wallonie, **38 communes disposent d'une large autonomie en matière de délivrance de permis d'urbanisme** : Amay, Aubange, Aubel, Beauvechain, Binche, Braives, Châtelet, Colfontaine, Dinant, Enghien, Engis, Esneux, Fléron, Frameries, Gembloux, Gesves, Hannut, Houffalize, Jemeppe-sur-Sambre, La Hulpe, La Louvière, Lasne, Leuze-en-Hainaut, Libin, Limbourg, Mons, Mouscron, Neupré, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Pont-à-Celles, Quaregnon, Rixensart, Saint-Vith, Saint-Ghislain, Soignies, Sprimont, Tubize, Wanze.



Comme 37 autres communes, Esneux délivre les permis d'urbanisme avec une grande autonomie.



LES OUTILS D'UNE COMMUNE DÉCENTRALISÉE

- **La CCATM.** La Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité symbolise la participation citoyenne. Elle doit être consultée lors de certaines demandes de permis dérogatoires. (lire page 8)
- **Le RCU.** Le règlement communal d'urbanisme, qui rassemble les prescriptions des bâtiments (implantation, hauteur, pente des toitures...), est à la base des décisions des communes mais celles-ci peuvent y déroger. (lire page 17).
- **Le Schéma de structure.** Document dans lequel la commune décrit ses orientations pour l'avenir. (lire page 17).

qui ne cessent de s'alourdir : depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation PEB par exemple, il y a un surcroît de travail supplémentaire. A Esneux, notre service compte 5 personnes pour une population de 13 000 habitants. C'est beaucoup trop peu, il faudrait deux employés de plus.

En tant que commune décentralisée, vous avez dû adopter un schéma de structure et un règlement communal d'urbanisme...

Oui, c'est une obligation. Mais malheureusement, ce RCU date de dix ans, il est trop précis et contraignant. Il est devenu obsolète et il faudrait profondément le modifier mais cette révision représente un travail considérable, elle nécessite des moyens humains et financiers que nous n'avons pas. En conséquence, 60% des dossiers d'urbanisme environ sont dérogatoires à ce règlement, ce qui signifie qu'il faut obligatoirement procéder

à des enquêtes publiques, qu'il y a davantage de travail pour la CCAT, que les délais en fin de compte n'ont pas vraiment été raccourcis. Au final, c'est le citoyen qui paye les pots cassés car le service étant débordé, il doit attendre pour avoir un rendez-vous et il a parfois l'impression d'être mal reçu.

En conclusion...

Parfois, on regrette cette décentralisation mais il est très difficile d'en sortir...

Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM)



Nous avons l'habitude de nous saisir spontanément de certains dossiers, comme celui du tram.

LES MAISONS DE L'URBANISME

Nées de la multiplication des comités de quartier puis du décret de « décentralisation et participation » en 1989, les six maisons de l'Urbanisme reconnues en Wallonie (Liège, Court-Saint-Etienne, Marche, Attert, Nismes et Charleroi) participent au rapprochement des citoyens avec les décisions qui les concernent. En organisant des conférences, des débats et des expositions, en mettant sur pied des voyages d'études et des formations, en conseillant les citoyens perdus dans la jungle des règlements, elles sensibilisent le public aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Parce que l'aménagement de l'espace public relève d'une responsabilité collective et ne peut donc être confisquée par le politique et l'administration, le CWATUPE a mis en place des Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM). Comme leur nom l'indique, leur rôle est consultatif : leur avis, obligatoirement sollicité lorsque sont prévues d'importantes modifications du cadre de vie (plans communaux de mobilité, rénovations urbaines et périmètres de remembrement urbain, rapports d'incidence, etc.), ne doit pas être nécessairement suivi par le pouvoir communal. Si celui-ci choisit de s'en écarter, il doit néanmoins motiver sa décision.

4 QUESTIONS À JEAN-PAUL TASSET, PRÉSIDENT DE LA CCATM DE LIÈGE

Vos fonctions à la CCATM vous prennent-elles beaucoup de temps ?

On se réunit dix fois par an, généralement de 20h à 22h30 ou 23h. Certaines réunions sont bien sûr plus longues que d'autres : lorsqu'il faut évoquer des aménagements importants, comme ceux qui accompagneront le passage du tram à Liège.

Sur quels dossiers intervenez-vous le plus souvent ?

Nous n'avons qu'une compétence d'avis, les autorités ne sont pas liées par nos décisions. Lorsqu'il y a une dérogation au plan communal, le CWATUPE impose que la CCATM soit sollicitée. Ce qui constitue une bonne part de nos dossiers. Mais nous avons également l'habitude de nous saisir spontanément de cer-

tains dossiers qui nous tiennent à cœur : celui du tram, les modes doux de déplacement, etc.

le débat et éviter que ça parte dans tous les sens, nous avons sollicité le maître d'ouvrage,

« Dans 90% des cas, la Ville prend notre avis en compte »

Nous veillons à ce que les projets s'intègrent dans leur environnement au sens large : quels seront leurs impacts énergétique, social, sur la mobilité, sur l'environnement naturel ?

Comment fonctionnez-vous ?

Généralement, nous sommes une vingtaine de personnes très motivées, passionnées par leur ville et aux compétences complémentaires. Pour les dossiers importants, nous demandons à des personnes ressources de venir nous exposer le projet dans ses détails : ce peut être le maître d'ouvrage, l'architecte, un échevin, etc. Au début de cette législature, par exemple, nous nous sommes penchés sur le projet de construction d'une mosquée. Pour objectiver

des professeurs d'université, etc. Ce sont des réunions très animées, auxquelles l'échevin ne participe quasiment jamais. Ce qui est une bonne chose, nous pouvons ainsi travailler de manière plus sereine.

Avez-vous l'impression d'être écoutés ?

Dans 90% des cas environ, la Ville prend notre avis en compte. Et lorsque ce n'est pas le cas, le refus est clairement motivé.

Crédit social



Comment emprunter à taux avantageux ?

DEVENIR PROPRIÉTAIRE IMPOSE SOUVENT DES SACRIFICES FINANCIERS : HEUREUSEMENT, LA WALLONIE A MIS EN PLACE DES OUTILS POUR POUVOIR, SOUS CERTAINES CONDITIONS, EMPRUNTER À DES TAUX AVANTAGEUX AFIN D'ACHETER, CONSTRUIRE, RÉNOVER OU AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE BÂTIMENT.

Réprésentée en Wallonie par 23 guichets, la Société wallonne du crédit social (SWCS) peut, selon la commune dans laquelle est situé le logement, accorder un prêt hypothécaire (appelé « Habitat pour tous ») avec une importante réduction de taux.

Quelles formules de prêt ?

Selon la commune, il faut distinguer le prêt HT (réduction de 0,25 % sur le taux pendant les 8 premières années), le prêt HT+ qui s'accompagne d'une réduction du taux allant de 1,50 % à 2,20 % pendant les 8 premières années et enfin le prêt HT Vert, qui permet à ceux qui investissent dans des zones reconnues pour le mauvais état général de leur logement d'être dispensés du paiement des intérêts – sur une partie du capital – pendant les 8 premières années. Une autre formule, l'**Ecoprêt 0 %**, est réservée à l'amélioration énergétique des bâtiments ; elle consiste en un prêt hypothécaire ou à tempérament à 0% d'intérêt.

Sous quelles conditions ?

L'importance de la réduction de taux dépend de la commune dans laquelle est situé le logement. Mais les prêts « Habitat pour tous » obéissent aussi à d'autres conditions : le bien considéré doit être un premier logement, les revenus globalement imposables 2008 du ménage ne doivent pas excéder 46 600 € (des majorations sont prévues pour les enfants à charge), la valeur vénale du bien ne peut dépasser 191 000 € (210 000 € dans certaines zones), le logement ne peut être loué ou accueillir une activité professionnelle (sauf à certaines conditions), etc.

L'Ecoprêt, lui, porte sur une somme empruntable de 2 500 à 30 000 € et est conditionné à une expertise énergétique du bâtiment.

Quelle procédure ?

Les 23 guichets de crédit social jouent le rôle d'intermédiaire entre la SWCS et le candidat emprunteur. Pour solliciter un de ces prêts à taux avantageux, il faut prendre rendez-vous

et vous présenter avec un maximum de documents utiles qui accompagneront votre demande de prêt : adresse du logement, indication de sa valeur, liste des travaux à effectuer avec les références des entrepreneurs, copie du titre de propriété ou du compromis de vente, copie de la carte d'identité et d'un avertissement extrait de rôle, attestation d'emploi avec fiches de salaire (ou tout autre document établissant les revenus mensuels), composition de ménage fournie par l'administration communale.

Si la SWCS valide votre demande, alors une offre de prêt vous est faite et vous pouvez passer devant le notaire pour passer les actes (prêt « Habitat pour tous ») ou commencer les travaux (Ecoprêt).

→ ET ENCORE

Société wallonne du crédit social et guichets : www.swcs.be ou **0800 25 400**

D'autres aides, notamment à la réhabilitation des logements, à l'acquisition, à la construction et à la démolition sont disponibles. Voir sur <http://fwd4.me/SKC>

Pour les prêts hypothécaires, des aides sont spécifiquement accordées aux **familles nombreuses** : www.flw.be ou 071 20 77 11.

Pour une intervention dans l'assurance solde restant dû, voir www.whestia.be ou 071 20 44 37.

Les prêts Habitat pour Tous et l'Ecoprêt à 0% d'intérêt sont également proposés par le Fonds du Logement aux familles comptant au moins trois enfants. Les conditions d'octroi peuvent être différentes de celles imposées par la SWCS.

La SWCS peut, selon la commune, accorder un prêt hypothécaire avec une importante réduction de taux.



Maison passive

L'énergie la moins chère... est celle qui n'est pas consommée

L'ABOUTISSEMENT DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EST ATTEINT DANS LES MAISONS PASSIVES : DES HABITATIONS À TRÈS FAIBLE CONSOMMATION DONT LE CONCEPT FUT MIS AU POINT EN ALLEMAGNE À LA FIN DES ANNÉES '80 POUR PROGRESSIVEMENT GAGNER LE RESTE DE L'EUROPE, DONT LA BELGIQUE.

RENCONTRE AVEC RAPHAËL COULONVAUX, FONDATEUR DE LA SPRL PASSIVE LOGIC.

Comment en êtes-vous venu à fonder votre propre société de construction de maisons passives ?

Ingénieur civil de formation, je me suis renseigné il y a quelques années sur les techniques mises en œuvre dans les maisons passives « massives » mais ne pouvant, à l'époque, trouver d'entrepreneur spécialisé, j'ai décidé de construire ma propre maison passive à Hévíllers, près de Mont-Saint-Guibert. Et il y a trois ans, j'ai créé ma propre entreprise pour répondre aux demandes des architectes et maîtres d'ouvrages.

Quel est le principe d'une maison passive ?

Elle doit au moins répondre à trois critères. Le premier est de consommer pour l'appoint de chauffage moins de 15 kWh par mètre carré habitable et par an, soit l'équivalent de 1,5 litre de mazout. Ça se traduit par 300 litres de mazout pour une maison de 200 mètres carrés ! Ensuite, il faut également une ventilation à double-flux capable de récupérer au moins 85% des calories qui sont dans l'air extrait de la maison. Enfin, et c'est le plus délicat, il faut que cette maison réponde à des standards très stricts d'étanchéité à l'air.

Quelles techniques utilisez-vous ?

Alors que la plupart des maisons passives ont une ossature bois, j'ai préféré des murs porteurs en béton coulé : celui-ci est imputrescible et meilleur isolant acoustique mais surtout, il



Une maison passive consomme 10 fois moins d'énergie qu'une maison classique.

présente une parfaite étanchéité à l'air et une excellente inertie thermique. Ce sont donc des murs en béton de 20 cm d'épaisseur, qui pèsent près de 500 kg par m². Pour l'isolation, j'ai également opté pour un matériau imputrescible performant et dont la durée de vie a fait ses preuves : le polystyrène expansé communément appelé « frigolite ». Je comprends ceux qui, pour des raisons philosophiques, choisissent des matériaux plus écologiques mais j'ai fait le choix du pragmatisme.



Un mélange de matériaux adéquats, pour une meilleure isolation.

Est-ce une construction qui revient plus cher qu'une autre ?

Oui, notamment à cause des difficultés à mettre en œuvre l'étanchéité et du prix des triples vitrages. Il faut compter, pour le gros œuvre fermé couvert, un prix de 850 à 900 € HTVA par m² habitable. Soit, par rapport à une maison normale de type K45, un surcoût de 200 à 250 € par m².

Plus besoin de chauffage ?

Si, il faut quand-même un appoint de chauffage pendant les quatre mois les plus froids. J'ai opté pour une petite pompe à chaleur aérothermique qui me permet, en ne consommant que 2000 kWh par an, de pourvoir à l'ensemble de nos besoins en appoint de chauffage et en eau chaude sanitaire. Cela correspond à un coût annuel total en énergie de 400 € par an pour une maison qui fait plus de 300 m² habitables. Quelques panneaux solaires photovoltaïques suffisent à rendre la maison complètement autonome en énergie de chauffage.

Vous évoquez un coût de construction sensiblement supérieur. L'investissement demeure-t-il rentable ?

Oui, certainement. Pour une maison de 200 mètres carrés, on peut considérer que le surcoût est de 50 000 €. Une partie de cette somme est très vite récupérée grâce à la prime wallonne de 6 500 € et aux réductions d'impôts. Mais surtout, une maison passive consommant dix fois moins d'énergie qu'une maison K45, sa rentabilité provient principalement des économies d'énergie qui représentent une épargne de 2 000 € par an environ. Une quinzaine d'années suffit donc à amortir ce surcoût. Sans parler de la plus-value en cas de revente, bien supérieure à l'investissement initial.

Rénovation passive

Une rénovation basse énergie, c'est possible !

LE DILEMME, POUR CELUI QUI VEUT À LA FOIS DIMINUER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE, PEUT SEMBLER DOULOUREUX : VAUT-IL MIEUX INVESTIR DANS UNE MAISON PASSIVE OU À BASSE CONSOMMATION D'ÉNERGIE, QUI SERA LE PLUS SOUVENT UNE NOUVELLE CONSTRUCTION, OU RÉNOVER UN BÂTI EXISTANT, AU RISQUE D'AVOIR UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE MOINDRE ? IL EST HEUREUSEMENT, AUJOURD'HUI, POSSIBLE DE MARIER LES DEUX : UNE RÉNOVATION DURABLE, MÊME DANS UN CENTRE URBAIN, NE RELÈVE PLUS DE LA GAGEURE. ENTRETIEN AVEC L'ASBL ECO'HOM.



Est-il possible d'améliorer sensiblement la performance énergétique d'un bâtiment existant ?

Oui, mais ça peut être contraignant. La priorité, parce que c'est là que le retour sur investissement est le plus rapide, est d'**isoler la toiture** ou si les combles ne sont pas habités, le plancher du grenier. Il peut être bon, si les doubles vitrages sont relativement anciens, de les faire resserrer et étanchéifier par un menuisier pour limiter les déperditions autour des châssis. Lorsque l'intervention porte sur une maison mitoyenne, ce qui est souvent le cas dans les centres urbains, les efforts se porteront plus facilement sur la façade arrière, parce qu'elle peut généralement être isolée par l'extérieur. Puis éventuellement sur la façade avant mais dans ce cas, l'isolation doit souvent se faire par l'intérieur parce qu'il est rarement autorisé d'augmenter l'emprise du bâtiment sur le trottoir, parce que l'intégrité de la façade doit être respectée, etc. Les murs latéraux, eux, ne posent pas trop de problèmes puisqu'ils sont protégés par les bâtiments voisins.

Comment procède-t-on ?

Concernant l'isolation par l'extérieur de la façade arrière. Un lattage en bois est fixé contre

la façade, isolé puis bardé de bois, de zinc, d'Eternit... Pour la façade avant, la technique consiste à réaliser une contre-cloison isolée contre le mur intérieur de la façade. Dans ce cas, la pose d'un freine-vapeur, placé entre l'isolant et la finition (en plaque de plâtre par exemple) est très important pour empêcher la vapeur d'eau (contenue à l'intérieur de toute habitation) de traverser le mur et de condenser.

Et si l'on veut aller plus loin...

Pour un résultat optimal, il faut **isoler les planchers**. S'ils sont en bois, ce qui est souvent le cas dans les vieilles maisons, l'opération consiste, si l'état du plancher le permet, à insuffler de la cellulose de papier dans l'épaisseur de la structure du plancher. S'ils sont par contre en béton, il est possible de fixer des panneaux isolants sous la dalle en béton, à savoir, au plafond de la cave. La performance énergétique des bâtiments doit également faire



l'objet d'une étanchéité à l'air efficace sinon les calories gagnées en isolation se perdent via les courants d'air. Une étanchéité performante demande une ventilation du bâtiment afin d'éviter des problèmes de moisissure et de condensation interne.

Ce sont des travaux conséquents...

Quelques mesures relativement simples, comme l'isolation des toitures, permettent déjà une baisse sensible de la consommation. Si on veut aller plus loin, l'investissement reste profitable. Au total et à superficies égales, je ne pense pas qu'il revienne significativement plus cher de rénover en basse énergie que faire construire une maison du même standard. Et comme il s'agit d'une rénovation, l'impact global sur l'environnement est bien sûr moindre.

> EN SAVOIR PLUS

www.ecohom.be



Isolation d'une toiture

Performance énergétique des bâtiments (PEB)

La carte d'identité énergétique de votre bâtiment

Pour lutter contre le réchauffement climatique, un des champs d'action est la consommation d'énergie des bâtiments et c'est pour la réduire qu'en 2002, l'Union européenne a édicté une directive visant à optimiser et contrôler la Performance énergétique des Bâtiments (PEB), tant publics que privés. Il s'agit notamment d'attribuer à chacun de ces bâtiments son « certificat énergétique », à la manière de ces certificats qui, depuis de nombreuses années déjà, accompagnent tout matériel électroménager et permettent au candidat acheteur d'en apprécier la consommation en un coup d'œil. Depuis le mois de mai 2010, les exigences en matière de PEB ont changé en Wallonie en ce qui concerne les bâtiments neufs.



Quels sont les critères de la PEB ?

Le nouvel indicateur est un rapport théorique entre la consommation d'énergie primaire annuelle du bâtiment étudié avec celle d'un bâtiment wallon de référence. Il tient compte, à la fois, de l'isolation du bâtiment (ancien indice K), des installations de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire, de la surchauffe en été et de la production locale d'énergie durable (panneaux solaires par exemple).

Qui est concerné ?

Toute personne sollicitant un permis d'urbanisme doit, depuis mai 2010, s'assurer que le bâtiment respectera les exigences de performance énergétique relatives aux bâtiments neufs. Lorsqu'un architecte est mandaté pour le chantier, il devra généralement faire intervenir un « responsable PEB » chargé de délivrer des conseils, de surveiller la bonne application des normes et lorsque la construction est achevée (ou complètement rénovée), de délivrer la « déclaration PEB ». Des amendes sont prévues en cas de dépassement des nouvelles exigences PEB. De plus, **d'ici juin 2011, chaque propriétaire d'un logement existant devra, lui aussi, disposer d'un certificat PEB s'il veut vendre ou même louer son logement.**



3 QUESTIONS À JOËL BRAIBANT, RESPONSABLE PEB

Ingénieur en construction, titulaire de plusieurs masters dont un en gestion de l'environnement, Joël Braibant est responsable PEB agréé et futur certificateur.

Quelles sont les lacunes le plus communément constatées en matière de performance énergétique ?

Il y en a trois qui reviennent couramment : un niveau d'isolation insuffisant du bâtiment, une régulation du système de chauffage trop basique et enfin, un élément important que les propriétaires ont longtemps négligé, le non respect des normes en matière de ventilation.

Qu'est ce qui vous motive à être responsable/certificateur PEB ?

On se sent utile : on va chez les propriétaires, on les écoute, on examine leur maison ou leur projet et on les conseille, on leur dit ce à quoi il faut faire attention. La performance énergétique d'un bâtiment est complexe à maîtriser, il faut que les gens comprennent qu'en mettant parfois quelques euros de plus, ils peuvent avoir un bâtiment « plus durable », conforme à la législation et garantissant un meilleur bien-être.

Vous voulez dire que le responsable/certificateur PEB a avant tout un rôle de conseil...

Il est évident que si un propriétaire souhaite remplacer ses vitrages ou son système de chauffage, par exemple, il ne doit pas hésiter à demander l'avis d'un conseiller énergétique et consulter le site énergie du SPW (www.energie.wallonie.be) afin de faire le bon investissement qui sera valorisé lors d'une future certification. Souvent, quelques euros supplémentaires ou une meilleure conception sont source d'économie à moyen terme.



EN SAVOIR PLUS

Pour contacter un responsable PEB agréé : <http://fwd4.me/SSy>

D'ici juin 2011, chaque propriétaire devra disposer d'un certificat PEB s'il veut vendre ou même louer son logement.

Guichets de l'énergie



Une réponse à chaque question

COMMENT ISOLER UNE TOITURE, UN MUR, UN SOL, REMPLACER DES VITRAGES ? PARTICIPER À L'OPÉRATION « CONSTRUIRE AVEC L'ÉNERGIE » ? CHANGER DE FOURNISSEUR DE GAZ OU D'ÉLECTRICITÉ, OU OPTER POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, COMME PAR EXEMPLE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ? QUEL EST L'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE ET QUELLES PRIMES PEUT-ON LUI AFFECTER ? AUTANT DE POINTS D'INTERROGATION QUE BALAYENT GRATUITEMENT LES 16 GUICHETS DE L'ÉNERGIE DE WALLONIE.

RENCONTRE AVEC STÉPHANIE GRÉVISSÉ, CONSEILLÈRE DANS LE DERNIER-NÉ DE CES GUICHETS, CELUI DE VERVIERS.

Qu'est-ce qu'un Guichet de l'Énergie ?

C'est un endroit où n'importe quel particulier peut, gratuitement, poser des questions afin d'économiser l'énergie dans son logement. Ce qui nous intéresse surtout, c'est de parler de l'isolation, de faire comprendre qu'avant de songer à un système de chauffage, aussi écologique soit-il, il est écologiquement et économiquement plus rentable de réduire ses besoins en énergie. L'isolation est donc une priorité tant en rénovation qu'en nouvelle

construction. Bien avant, par exemple, l'installation de panneaux photovoltaïques qui est, en quelque sorte, la cerise sur le gâteau et ne doit être envisagée que lorsque la maison est bien isolée.

Quel type d'information vous demande-t-on le plus souvent ?

La plupart des questions portent sur les primes : les montants, les procédures, les modalités d'attribution... C'est un bon point de départ, l'important est que les gens poussent la porte d'un guichet car, à partir de ce moment, on peut discuter avec eux, les aider à hiérarchiser leurs besoins, à trouver ce qui est le plus avantageux, à leur délivrer quelques informations techniques.

Nous avons également beaucoup de demandes sur les audits énergétiques, ce que cela comporte, comment trouver un auditeur agréé. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation PEB, qui rend les certifications énergétiques obligatoires, on nous interroge aussi régulièrement sur cette matière. Les gens veulent savoir s'ils ont besoin de ce certificat, qu'ils confondent parfois avec l'audit énergétique : nous leur expliquons la différence entre ces deux études. Notre mission va donc bien au-delà du conseil en matière de primes.

➤ EN SAVOIR PLUS

La liste des guichets sur <http://energie.wallonie.be>



UNE CERTIFICATION N'EST PAS UN AUDIT

Depuis le 1er juin 2010, toutes les maisons unifamiliales à vendre et dont la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 1^{er} décembre 1996 doivent être accompagnées d'un certificat énergétique (lire page précédente). Cette législation va s'étendre progressivement dans les mois qui viennent, à tous les logements (maisons et appartements) vendus ou loués. **Valable 10 ans, ce certificat détermine la consommation énergétique du bâtiment.** Il ne doit pas être confondu avec l'audit énergétique : réalisé sur base volontaire (il n'y a aucune obligation à faire auditer votre maison), l'audit fait également un bilan de votre consommation et permet d'établir une liste des travaux à effectuer (remplacement des vitrages, isolation de la toiture, suppression de ponts thermiques...) afin d'améliorer la performance du bâtiment. A la différence encore de la certification, l'audit énergétique donne droit à une prime régionale de 60 % de la facture dans le cas d'une maison unifamiliale ainsi qu'à une réduction d'impôts.

Enfin, la réalisation d'un audit par thermographie infra-rouge donne, elle, droit à une prime wallonne équivalant à 50 % du montant total de la facture, avec un maximum de 200 €.

La réalisation d'un audit par thermographie infra-rouge donne droit à une prime wallonne équivalant à 50 % du montant total de la facture.

Primes à l'énergie

COGÉNERATION AU « BOIS DEL TERRE »

C'est l'histoire d'un groupe, de 11 adultes et de leurs 16 enfants, mus par des idéaux communs, notamment l'envie d'habiter et vivre de façon durable, en un lieu « où les gens se rencontrent, se connaissent et s'entraident ». Inauguré à l'automne 2007, l'habitat groupé « Bois del Terre », à Limelette, rassemble autour d'un grand jardin planté de tilleuls et d'arbres fruitiers, six maisons mitoyennes à basse énergie. Avec cette originalité, du moins pour des logements résidentiels, qu'une grande partie du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et toute l'électricité est fournie par une unité de cogénération.

« Le moteur, alimenté au gaz, produit en théorie assez d'électricité pour couvrir nos besoins, explique un des propriétaires, Jean-Benoît Verbeke. Je dis en théorie car il y a des moments de la journée où nous avons besoin de plus d'électricité et d'autres moments où nous en avons moins besoin. Un raccordement au réseau reste nécessaire, nous utilisons donc celui-ci comme une batterie sur laquelle nous puisons l'électricité que nous avons produite en trop. La chaleur produite par le moteur est récupérée pour alimenter les habitations en eau chaude sanitaire et nous chauffer. L'installation est complétée par une chaudière classique à condensation ».

Affichant un rendement de 85 %, l'unité de cogénération est classée comme source d'électricité verte par les pouvoirs publics et donne droit à des certificats verts (voir p28). Comparativement à un chauffage classique de rendement équivalent, notre unité de cogénération rejette 15 % de CO₂ en moins, ce qui est loin d'être négligeable, précise Jean-Benoît Verbeke.

La proximité de la gare, le choix de matériaux écologiques, la priorité à l'isolation, un système de récupération d'eau de pluie collectif, une salle des fêtes participent aussi à cet idéal commun d'habitat durable et responsable, harmonieusement intégré au paysage autant qu'à la vie de ses propriétaires. « La cogénération permettait d'avoir un système de chauffage écologique et économique tout en permettant à chacun de greffer des installations complémentaires, des panneaux solaires et des puits canadiens notamment, termine Jean-Benoît Verbeke. Ce système était, lorsque nous avons commencé les travaux, un des seuls disponibles, le photovoltaïque n'était pas développé comme il l'est aujourd'hui ».

© SPW J.L. Carpentier

Prime à la cogénération :
Le montant de la prime est de 20 % du montant de la facture, TVA comprise, avec un maximum de 15 000 € par installation.

Une vingtaine de primes pour améliorer la performance énergétique de son bâtiment

Aides à l'isolation, à l'installation de double vitrage, à l'achat d'une chaudière à condensation, d'une pompe à chaleur ou d'une cogénération : une vingtaine de primes différentes sont proposées par la Wallonie à ceux qui veulent améliorer la performance énergétique de leur bâtiment résidentiel.

La grille des aides wallonnes a été sensiblement modifiée en mai 2010 pour répondre de la façon la plus précise possible aux objectifs de développement durable et inciter à une hiérarchisation des interventions dans les bâtiments : priorité à l'isolation des murs, des toits et des sols, primes plus élevées pour les revenus modestes et pour l'utilisation de matériaux naturels, etc.

Si un grand nombre de ces primes ont été revues à la hausse, les augmentations sont plus flagrantes encore pour les ménages à revenus précaires ou modestes, soit tout de même 75% des ménages wallons. Enfin, notons que ces aides régionales restent, la plupart du temps, renforcées par les déductions fiscales qu'octroie le Fédéral.

> EN SAVOIR PLUS

<http://energie.wallonie.be>
078 15 00 06



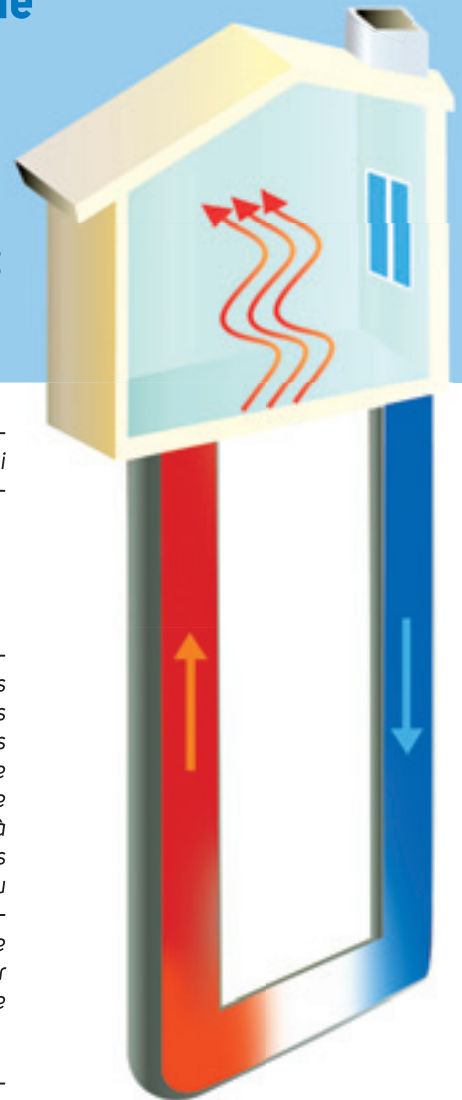
La cogénération permet d'avoir un système de chauffage écologique et économique tout en permettant à chacun de greffer des installations complémentaires.

Primes à l'énergie



Une pompe à chaleur fournit plus d'énergie qu'elle n'en consomme

L'AIR, L'EAU ET LE SOL SONT DES SOURCES D'ÉNERGIE THERMIQUE GRATUITES ET RENOUVELABLES MAIS PRÉSENTENT UN NIVEAU DE TEMPÉRATURE INFÉRIEUR À CE DONT NOUS AVONS BESOIN POUR NOUS CHAUFFER. L'UTILISATION D'UNE POMPE À CHALEUR (PAC) PERMET DE VALORISER CETTE ÉNERGIE NATURELLE POUR PRODUIRE DE LA CHALEUR À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT (CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE).



La pompe à chaleur peut bénéficier d'une prime régionale de 1 500 € et d'une conséquente réduction d'impôts.

L'intérêt d'une PAC réside dans le fait que la quantité d'énergie nécessaire à son fonctionnement (généralement de l'électricité) est inférieure à la quantité d'énergie récupérée dans le bâtiment sous forme de chaleur. En d'autres mots, une pompe à chaleur fournit plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

RENCONTRE AVEC GUILLAUME FALLON, LE FACILITATEUR WALLON POUR LES POMPES À CHALEUR

Pouvez-vous, en quelques mots, nous rappeler le principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur ?

Alors que naturellement, la chaleur se diffuse du milieu le plus chaud vers le milieu le plus froid, une pompe à chaleur est, comme un réfrigérateur, une machine thermodynamique qui permet d'effectuer un transfert de chaleur d'un milieu froid vers un milieu chaud.

Cette machine est constituée de quatre éléments principaux : un compresseur, un condenseur, un détendeur et un évaporateur.

Ceux-ci sont reliés entre eux par un circuit fermé dans lequel circule un fluide frigorigène qui va changer d'état (liquide - vapeur), de pression et de température.

Quelles sont les conditions liées à l'octroi de la prime wallonne ?

Suite à l'entrée en vigueur de la réglementation PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) le 1^{er} mai 2010, les conditions d'octroi ont été modifiées. En résumé, les nouvelles constructions (permis d'urbanisme après le 1^{er} mai) n'ont plus droit à la prime spécifique pour l'installation d'une pompe à chaleur mais bénéficient d'incitants financiers basés sur le niveau Ew atteint (Ew = Niveau de consommation d'énergie primaire du bâtiment). Pour les autres bâtiments, il existe toujours une prime pour les pompes à chaleur qui respectent les conditions définies dans le cahier des charges.

En ce qui concerne la réduction fiscale octroyée par le fédéral, elle est accordée à toute nouvelle installation PAC qui vient en remplacement d'une chaudière existante. S'il n'y a pas de remplacement d'une chaudière ou si le bâtiment à moins de 5 ans, la réduction fiscale est uniquement accordée pour l'installation d'une PAC géothermique.

Quels sont les bénéfices d'une pompe à chaleur ?

Elle n'en manque pas, c'est une technologie aboutie, qui a fait ses preuves. Au niveau énergétique, elle émet bien sûr beaucoup moins de CO₂ qu'une chaudière classique alimentée par le gaz ou le mazout. Comme elle présente un bon rendement, elle bénéficie – sous les conditions que j'ai rappelées – d'une prime régionale de 1 500 € et d'une conséquente

réduction d'impôts. Des primes provinciales sont aussi parfois disponibles. En fonction de la technologie qui est employée et du prix des énergies, on peut prévoir un retour sur investissement qui va de 5 à 10 ans. Comme toute installation technique, il ne suffit pas d'acheter du bon matériel. Il est primordial de faire appel à des professionnels pour le dimensionnement et l'installation d'une pompe à chaleur afin de garantir de bonnes performances et retirer tous les bénéfices apportés par la pompe à chaleur.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une brochure sur les pompes à chaleur éditée par le Service Public de Wallonie est disponible dans les guichets de l'énergie.

Le site internet de l'asbl Energie Facteur 4 (www.ef4.be) vous permet de vous familiariser avec la technologie des pompes à chaleur.

Certificats verts



Comment ça marche ?

AMÉLIORER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA WALLONIE (IL NE FAUT PAS, PAR DÉFINITION, IMPORTER DE GAZ OU DE PÉTROLE POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE), RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE OU ENCORE PROMETTRE UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT PLUS RAPIDE AU PARTICULIER QUI INVESTIT DANS UNE UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE, COMME DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, VOICI LES TROIS GRANDS INTÉRÊTS DES CERTIFICATS VERTS.

Le mécanisme d'octroi des certificats verts (CV) est régi en Wallonie par un arrêté relatif à la promotion de l'électricité verte, adopté en juillet 2002 par le Gouvernement wallon. Cet arrêté répondait à une préoccupation des autorités européennes (directive 96/92/CE).

La production d'1 MWh* d'électricité verte évite le rejet dans l'atmosphère de 456 kg de CO².

Pour chaque MWh produit à partir d'une source renouvelable (éoliennes, panneaux photovoltaïques, centrale hydroélectrique, etc.), les producteurs reçoivent de la CwapE*2 un CV et ce, pendant une durée de 15 ans. Les fournisseurs d'électricité (ceux qui vendent l'électricité aux clients finals) ont, eux, l'obligation d'acheter un quota de certificats proportionnel à leur volume de vente (ex :

entre le 1er avril et le 31 décembre 2010, pour 100 MWh fournis aux clients finals en Wallonie, les fournisseurs doivent remettre à la CwapE 11,75 CV achetés à des producteurs verts).

Outre un nombre supérieur de CV octroyés par MWh d'électricité produit (7 au lieu d'1), les propriétaires de petites installations photovoltaïques peuvent bénéficier d'une avance maximale de 40 CV. Par la suite, lorsque la quantité d'électricité donnant droit à ces 40 CV aura été produite, le mécanisme d'octroi classique, sur base de relevés trimestriels, prendra le relais.

* Méga Watt heure

*2 Commission wallonne pour l'Énergie



LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, TOUJOURS INTÉRESSANTS ?

L'installation de panneaux photovoltaïques reste financièrement intéressante... pourvu qu'elle soit précédée d'aménagements économiseurs d'énergie. En effet, compte tenu des CV, de la réduction d'impôt octroyée par les autorités fédérales et, bien entendu, de l'économie réalisée sur la facture d'électricité, une installation de 4 kWc, permettant de subvenir aux besoins en électricité d'un ménage wallon moyen, peut être amortie en un peu plus de 3 ans. Après, c'est tout bénéfice !



Les certificats verts ne sont pas réservés aux sociétés productrices d'électricité.

Nick Wauters, un Wallon créateur de la nouvelle série «événement» aux États-Unis

I Nicolas YERNAUX



DESPERATE HOUSEWIVES, LES EXPERTS, D^R HOUSE, DEXTER, LOST, PRISON BREAK, NIP TUCK... ON NE COMPTE PLUS LE NOMBRE DE SÉRIES AMÉRICAINES QUI CARTONNENT CHEZ NOUS ! AVEC DES BUDGETS PAR ÉPISODE DÉPASSANT PARFOIS LARGEMENT CEUX DES LONGS MÉTRAGES HOLLYWOODIENS, LES SÉRIES TV SONT DEVENUES DE VÉRITABLES PHÉNOMÈNES DE SOCIÉTÉ POUR LESQUELLES L'ADDICTION N'EST SOUVENT PAS LOIN !

Originaire de Nivelles, Nick Wauters avait déjà signé des épisodes de *Medium* ou *Les 4400*.

Face à des superproductions rassemblant chaque semaine près de 20 millions de téléspectateurs Outre-Atlantique depuis 5 ou 6 saisons, le plus dur pour une nouvelle série, même de très bonne qualité, est souvent de faire son trou. Cette année, c'était «The Event», le nouveau bébé d'NBC (*Heroes*, *Life*), qui était attendu à la rentrée aux USA. Et cocorico!, son auteur est wallon!



Originaire de Nivelles, où sa maman et son frère vivent toujours, Nick Wauters est en effet le créateur et le producteur exécutif de la série. A 37 ans, ce Brabançon n'en est pas à son coup d'essai sur la planète Hollywood. Arrivé à l'âge de 19 ans aux États-Unis pour étudier dans une université de l'Ohio, il avait déjà signé les épisodes de plusieurs séries renommées comme *Medium*, *les 4400* ou *Eureka*.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape que franchit Nick Wauters avec sa propre série. NBC n'a en outre pas lésiné sur les moyens.

«The Event» regorge en effet d'effets spéciaux et de cascades. Plus de 10 millions de dollars ont déjà été dépensés en marketing et le casting est à la hauteur des ambitions de la chaîne.

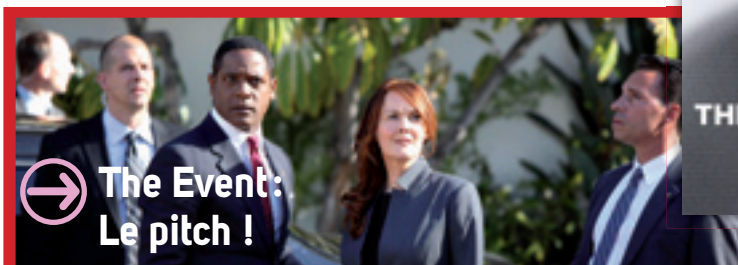
Avec le retour, notamment, de Laura Innes (la D^r Weaver d'*Urgences*) et Blair Underwood (*Dirty Sexy Money*) qui joue un président

des États-Unis originaire de Cuba. Mais point d'Obamania pour Nick Wauters qui avait écrit la série il y a 4 ans à l'heure où personne ne connaissait encore le futur président américain.

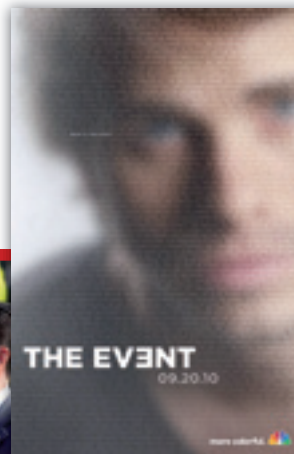
«The Event» d'ores et déjà vendu à plus de 200 pays

Avec 11,2 millions de téléspectateurs pour le premier épisode, «The Event» a connu le meilleur lancement pour une nouvelle série sur NBC depuis trois ans. Mais le plus dur reste à faire, d'autant que les audiences des deux épisodes suivants affichaient un certain tassement. Raison pour laquelle, la chaîne américaine a couvert ses arrières en vendant d'ores et déjà la série à plus de 200 pays. Autant dire que, si la série s'impose, NBC empochera le gros lot !

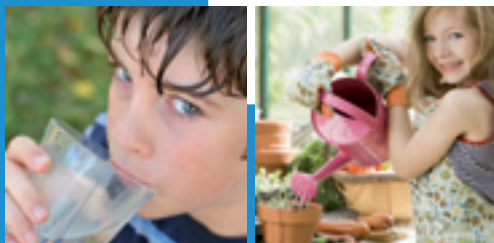
Chez nous, c'est Be TV qui diffusera «The Event» à la rentrée prochaine.



En enquêtant sur la disparition mystérieuse de sa fiancée, Sean Walker, un homme ordinaire, se retrouve au beau milieu d'une conspiration qui implique le nouveau président des États-Unis, Sophia Maguire, à la tête d'un groupe de détenus, et le père de Leila, la bien-aimée disparue de Sean. Les destins de ces protagonistes vont être amenés à se télescoper, tous embarqués dans un complot de grande envergure qui pourrait bien bouleverser le sort de l'humanité.



Infos-citoyens



L'OR BLEU EXPLIQUÉ AUX 8-13 ANS

Aquawal, l'Union professionnelle des Opérateurs publics du cycle de l'eau, a élaboré un **dossier pédagogique intitulé « Bon voyage, l'eau »**.

Cet outil s'adresse aux enseignants et animateurs d'élèves âgés de 8 à 13 ans. Il aborde de manière complète le cycle naturel et le cycle anthropique de l'eau, son coût ainsi que la situation de l'eau dans le monde.



Composé de fiches théoriques et de travail, le dossier propose notamment des exercices pratiques et des expériences. En outre, il est accompagné du DVD « Le voyage de l'eau » présenté par Jamy Gourmaud (C'est pas sorcier).

Brochure gratuite disponible au
081 335 180
e-mail: joelle.burton@spw.wallonie.be

« Bon voyage, l'eau » est disponible en français et en allemand.

Informations «TEC» dans les Espaces Wallonie

Depuis cet été, les Espaces Wallonie de Nivelles, Arlon et Eupen mettent à disposition des citoyens une documentation sur le groupe TEC.

Vous y trouverez les dépliants reprenant les horaires des lignes de bus locales, les horaires de l'Infobus, les tarifs ainsi que des cartes de demande d'abonnement à remettre à un chauffeur de bus ou à envoyer à la Maison de la Mobilité.

Les trois Espaces Wallonie servent également de relais pour toute question d'ordre général relative au groupe TEC. **Attention toutefois: ils ne délivrent pas d'abonnements, ni de cartes prépayées, ni de cartes seniors.**

- **Espace Wallonie d'Arlon**
Place Didier, 42 - Tél.: 063 43 00 30
- **Espace Wallonie d'Eupen**
Gospertstrasse 2 - Tél.: 087 59 65 20
- **Espace Wallonie de Nivelles**
Rue de Namur 67 - Tél.: 067 41 16 70



SUBSIDES: MODE D'EMPLOI

Vous êtes responsable d'une asbl ou mandataire local? Vous êtes à la recherche de fonds pour financer vos projets?

Pour faciliter votre démarche, le **guide pratique et méthodologique de recherche de fonds sur internet** vous propose une série de conseils utiles qui vous permettront d'identifier rapidement les différents types d'aides octroyés par les pouvoirs publics, le secteur privé et les fondations et de mieux comprendre les attentes, besoins et points d'attention particuliers de chacun de ces bailleurs de fonds potentiels.

Le manuel présente également 115 sites essentiels dans la recherche de financement.

Guide pratique et méthodologique de recherche de fonds sur internet - À l'usage des asbl et des pouvoirs locaux de Thibaut Naniot
Editions Academia-Bruylant
158 pages - 16 €

> EN SAVOIR PLUS

www.academia-bruylant.be
Tél.: 010 45 23 95

➔ HAIES ET VERGERS : LES ESSENCES INDIGÈNES ENCOURAGÉES

Depuis 2008, les particuliers peuvent obtenir une aide pour la plantation et l'entretien de haies, de vergers ou d'alignements d'arbres.

Destinées à favoriser la plantation d'arbres et arbustes de nos régions, ces subventions portent sur une soixantaine d'essences indigènes. En outre, dans le cadre du « plan Maya » (voir page 5), les haies subventionnées devront être composées à l'avenir de 2/3 de plants mellifères (favorables aux abeilles).

Le montant des aides varie en fonction de :

- la nature des travaux ;
- leur auteur (les montants sont doublés si la plantation est réalisée par un professionnel) ;
- la localisation (des compléments sont octroyés pour les parcelles situées dans les sites Natura 2000 et dans les parcs naturels).



Les haies subventionnées devront être composées à l'avenir de 2/3 de plants mellifères.

Dans tous les cas, le montant des aides est plafonné à 80 % du coût total. Un certain nombre de conditions et de précautions sont également requises. Toute demande doit se faire préalablement aux travaux de plantation ou d'entretien.

> EN SAVOIR PLUS

<http://environnement.wallonie.be>

– rubrique « Nature et forêts »

Tél. : 0800 1 1901

DU NOUVEAU POUR 2011

Environnement : moins de polluants dans les eaux de surface

→ En vue d'améliorer la qualité des eaux de surface, une nouvelle réglementation verra le jour en 2011. Son objectif est de fixer des normes de concentration pour 41 substances chimiques, dont 20 classées prioritaires et 13 « dangereuses prioritaires ». Un cadre d'évaluation et de suivi de la présence de ces substances dans l'eau, le sédiment et les poissons sera également établi. Pesticides, métaux lourds et micropolluants seront ainsi mieux repérés. A terme, cela débouchera sur une révision des permis d'environnement en matière de rejet des eaux usées industrielles.

Logement : nouvelle aide à la location

→ En 2011, l'ALLOC (Aide à la Location), soutiendra les familles nombreuses qui veulent louer un logement proportionné à leurs besoins auprès d'une Agence immobilière sociale (AIS). L'intervention sera comprise

entre 80 et 150€/mois pendant les 9 années d'un nouveau bail conclu auprès d'une AIS pour un bien de 3 chambres ou plus nouvellement mis à disposition par ces Agences. De surcroît, dans les 42 communes à forte pression immobilière, l'ALLOC sera majorée de 30€ supplémentaires !

Pour obtenir la liste de l'AIS la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie : www.flw.be – Tel : 071 20 77 11

Formation professionnelle : Factor-e, nouveau concept d'apprentissage

→ C'est dans un hall de production flambant neuf de 300 m², attenant au centre de formation FORMEM de Dinant, qu'une chaîne de production à la pointe de la technologie verra le jour à la rentrée 2011. Factor-e, c'est son nom, est un modèle pédagogique innovant où les stagiaires seront amenés à effectuer des mises en situations pratiques via des simulateurs virtuels. Il répond à l'exigence des employeurs qui demandent souvent aux candidats d'avoir de l'expérience. Factor-e plongera le stagiaire dans une véritable entreprise où tous les processus clés sont mis en œuvre : gérer les commandes clients, planifier et organiser des cycles de production, fabriquer des produits, régler et entretenir des machines,

gérer des stocks, contrôler la qualité des produits...

Pas de formation classique au programme donc, pas de classe, pas de bureau et pas de formateur devant ses stagiaires mais un espace e-training avec des scénarios pédagogiques, interactifs et concrets et du matériel ultramoderne : bancs de tests, écran MicroTouch, caméras, 3D, simulateurs virtuels, bornes interactives...

Mobilité : à deux roues sur le grand braquet !

→ Un nouveau label est en pleine ascension : « Wallonie cyclable ». Quel coup de pédale pour améliorer la mobilité ! Dans un premier temps, 12 communes wallonnes pourront bénéficier de plusieurs millions d'euros pour faire des aménagements et des actions de sensibilisation au profit des adeptes du deux roues. Plus tard, d'autres communes pourraient se mettre en selle dans le même but. Et si on regonflait les pneus pour faire une petite sortie ce week-end ?

Infos-entreprises

→ Toutes les aides aux entreprises grâce au portail PME de la Wallonie

La Direction des Réseaux d'Entreprises (voir p. 8), c'est aussi le portail wallon destiné aux PME sur lequel on retrouve deux bases de données très utiles aux entreprises :

- ▶ **MIDAS** reprenant l'ensemble des aides, tant régionales que fédérales ou européennes, à l'attention des entreprises,
- ▶ La **base de données « Entreprises »**, reprenant un ensemble de 4100 entreprises wallonnes, c'est très utile dans le cadre de la recherche de partenaires.



> EN SAVOIR PLUS

<http://creation-pme.wallonie.be>

→ L'ÉCONOMIE WALLONNE OUVERTE SUR LE MONDE

Au cours de l'année 2010, l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX) n'a pas ménagé ses efforts pour faire connaître notre région sur la scène économique internationale. Parmi les nombreuses actions menées, *Vivre la Wallonie* a relevé 3 initiatives originales

→ Création de deux bureaux d'accueil pour les investisseurs indiens et chinois.

Respectivement basés à Liège et à Mons, l'**India** et le **China Welcome Office** ont pour mission d'accueillir et de conseiller les hommes d'affaires des deux grands géants économiques.

→ Création d'un club « halal ».

Celui-ci associe les entreprises bénéficiant de la certification halal ainsi que celles qui s'inscrivent dans cette démarche. En expansion rapide, l'économie

halal est source d'opportunités tant en Europe qu'à la grande exportation. Et cela ne concerne pas le seul secteur agroalimentaire ! La certification halal s'applique également aux médicaments, cosmétiques, vêtements, etc.

→ « Jumelage économique » avec l'Arménie.

Armenwal est un projet facilitant la collaboration entre entrepreneurs wallons et arméniens. Un partenariat original entre deux entités de taille égale au niveau de la population et dont la situation géographique est un atout mutuel: au cœur de l'Union européenne pour la Wallonie et forme de porte ouverte sur un immense marché allant de la Russie à l'Iran pour l'Arménie.

> EN SAVOIR PLUS

www.awex.be



ENTREPREUNARIAT

Depuis 2007, le Grand Prix Wallon de l'Entrepreneuriat de Wallonie est organisé avec succès. Les lauréats de la 3^e édition sont :

- **Catégorie « micro-entrepreneur » :**
Sarah SANTIN (designer d'intérieur, Esneux)
- **Catégorie « starter » :**
Julien DELVA d'Odometric (gestion des odeurs, Arlon)
- **Catégorie « entreprise en croissance » :**
Alain VIGNERON de D-TEK (trousses de diagnostic de maladies auto-immunes, Mons)
- **Catégorie « entrepreneur repreneur » :**
Florence FERNEMONT de Pâtisserie Concept (Eghezée)
- **Catégorie « femme entrepreneur » :**
Anne DEPRESZ d'A-Flinder (robes de mariage, Wellin)
- **Catégorie « développement durable » :**
Daniel VERPLAETSE de DVL&K (éclairage de vérandas, Gilly)
- **Coup de cœur du Jury :**
Virginie DALQ de Ludiloo (vente de jouets en ligne, Theux)

L'appel aux candidatures pour l'édition 2011 sera lancé dès le 1^{er} mars.

> EN SAVOIR PLUS

www.gpwe.be

→ Micro-système : petite taille, grande performance

Encore une bonne nouvelle pour l'emploi ! L'incubateur Wallonia Space Logistics basé au Sart-Tilman à Liège s'agrandit. Le Gouvernement octroie 7 millions € pour y construire deux nouveaux bâtiments qui abriteront une vingtaine de sociétés spécialisées dans les « micro-systèmes ».

Les technologies miniatures se multiplient (gsm, ordinateurs, télévisions,...). Des objets qui mesurent quelques millimètres sont aujourd'hui capables de faire le travail de machines qui remplissaient, jadis, des étages entiers. La Wallonie voit grand, même pour l'infiniment petit !

> EN SAVOIR PLUS

www.gpwe.be

Photographie d'un musée, celui de la photo

| Michaël MODOLO

POUR CRÉER, IL FAUT L'IDÉE. APRÈS, C'EST UN MÉLANGE D'AUDACE, D'ABNÉGATION ET DE FEELING, SANS OUBLIER LES MOYENS FINANCIERS. GEORGES VERCHEVAL (75 ANS) A GAGNÉ SON PARI !



Fixer l'instantané pour l'éternité, la photo est une perle pour l'œil.

Et pourquoi pas une Triennale de la photographie à Charleroi, chiche ? lance-t-il dans la voiture qui le ramène de Suisse après la visite de la Triennale internationale de la photographie de Fribourg. Nous sommes en 1975. Boosté comme jamais, Georges Vercheval remue ciel et terre, sollicite la Ville de Charleroi, l'Académie des Beaux Arts et multiplie ses contacts à travers le monde en jouant sur sa

chaînent mais une tuile de taille survient : plus de budget et 2 employés sont licenciés.

Georges Vercheval en remet une couche. Il interpelle la Communauté française qui débloque des fonds pour créer un Musée de la photographie en rachetant l'ancien Carmel de Mont-sur-Marchienne. Mais les choses s'enlisent...

La presse soutient les époux Vercheval et la Communauté française met le turbo. En 1995, de gros travaux de rénovation vont permettre au musée d'obtenir une réputation internationale. En 2008,

l'Europe entre dans la danse pour financer la création d'une toute nouvelle aile en donnant une seconde vie au parc extérieur (80 ares, avec des arbres remarquables).

Quelle aventure !

Aujourd'hui, les chiffres parlent. Les artistes se bousculent pour exposer, les projets foisonnent et la notoriété du musée a largement dépassé les frontières. La photographie a trouvé sa place dans la cité du Marsupilami. *La qualité de l'enseignement et des formations y est aussi pour quelque chose*, souligne Christelle Rousseau, conservatrice.

Un monde fascinant pour l'œil et l'esprit. Savant mélange de générations où cohabitent les clichés argentiques et numériques, au musée, on ne s'ennuie jamais: des expos, un studio mobile pour vivre l'expérience d'une séance de pose en studio, un parcours découverte pour apprendre à connaître l'image, des stages, des visites libres ou guidées, seul ou en groupe.

Le saviez-vous ?

- Une photo exposée entre 60 et 400 €.
- 350 concurrents au 16^e Prix national de la Photographie ouverte
- 59 800 visiteurs en 2009
- 31 personnes sont actives au musée
- Le musée a reçu le Prix des Affaires culturelles de la Province du Hainaut et le Belgian Building Award du patrimoine culturel.
- Les collections : 80 000 tirages et 2 millions de négatifs
- Plus ancienne photographie connue : Joseph Nicéphore Niépce (1765-1833)
- En 1826, la photo d'une fenêtre a nécessité une journée complète de temps de pose...

Georges Vercheval et son épouse doivent toujours se demander aujourd'hui comment ils sont arrivés à concrétiser leur rêve. Une chose est sûre : ils ont réussi à fixer l'instantané pour l'éternité !

« Nous sommes bien décidés à ne plus quitter le Carmel. Mon épouse et moi-même y logeons même pendant plusieurs semaines ! »

notoriété d'artiste.

La Ville de Charleroi le suit. La 1^{ère} Triennale internationale de la photographie de Charleroi rassemble 300 images venues du monde entier au Palais des Beaux-Arts. Un Prix national de la Photographie ouverte est décerné pour la première fois. C'est la spirale positive.

Merci au bénévolat

Une Galerie du musée de la photographie voit le jour. En 1983, 4 employés et des bénévoles passionnés s'activent. Les expos et les manifestations s'en-

Rénovation de la nouvelle aile (2008)

- ➔ Europe (FEDER) : 2 668 443 €
- ➔ Communauté française : 2 668 443 €
- ➔ Région wallonne : aides à l'emploi par le programme APE

EN SAVOIR PLUS

- www.museephoto.be
- **WAW Wallonie Magazine** (Trimestriel - Rubrique Portofolio)
- <http://europe.wallonie.be>

Pour plus d'informations sur les projets cofinancés par le FEDER en Wallonie



8.000 m² de parc et d'arbres si remarquables, pour prolonger le plaisir des yeux

Expos à découvrir...

➔ À L'ESPACE WALLONIE DE LIÈGE UN HYMNE À LA MEUSE

En janvier et février 2011, l'Espace Wallonie de Liège accueillera l'eau dans ses techniques et sa modernité comme outil et facteur économique.

Laissez-vous emporter dans un tourbillon de projets novateurs...

Plongez dans le passé grâce à une rétrospective de l'exposition internationale de l'eau organisée à Liège en 1939. Souvenez-vous de l'inauguration du canal Albert et de cette Meuse, large de 180m et longue de 2 km. Revivez toute une époque: celle de Georges Truffaut qui évoqua la conjonction d'une démocratie avec un projet de développement économique et celle de Le Corbusier qui honora Liège par ses plans de palais.

Jean Pierre Keimeul

Une exposition très didactique avec des documents époustouflants où se rejoignent passé, présent et futur.

Des conférences et des visites guidées pour les étudiants seront organisées pendant les 7 semaines d'exposition.

Ce projet est la résultante d'une association impliquant la Wallonie, l'institut d'Histoire ouvrière économique et sociale de Seraing, l'Institut liégeois d'Histoire sociale, les ASBL « Le Vieux Liège » et « SOS Mémoire de Liège ».

Du 10 janvier au 5 mars 2011

Espace Wallonie de Liège

Place Saint-Michel 86

Infos et réservation au 04 250 93 30



Le plongeur du Lido,
figure emblématique de l'expo de 1939



À L'ESPACE WALLONIE DE MONS ET SI ON RÉVAIT DE LA NATURE : APPEL À PROJET POUR LES 5^E ET 6^E PRIMAIRES !

L'Espace Wallonie de Mons et 7 partenaires(*) ont décidé d'agir ensemble pour mener à bien une exposition avec animations pédagogiques sur le thème de la biodiversité. L'exposition s'intitule «**Et si on rêvait de la nature ?**». Elle aura lieu en mars prochain.

Quels supports choisir pour aiguïser l'attention des citoyens? Quoi de mieux qu'une œuvre réalisée par des enfants! Pour préparer le décor de cette exposition, les élèves de 5^e et 6^e primaires sont invités dès à présent à participer à un concours.

(*) La bibliothèque de Mons/Cuesmes, le Cinéma Plaza Art de Mons, le Musée d'Histoire naturelle de Mons, l'Association des terrils du Borinage, le CRIE d'Harchies, Le Clos de l'Olivier à Jurbise et Environnement et Découvertes de Cipty.

Thème du concours : Que t'inspire la nature ?

Chaque classe est invitée à remettre une œuvre sur un support de son choix en rapport avec la thématique de la nature.

Pour toute information,
contactez-nous dès à présent :
Espace Wallonie
au 065 22 06 80
ou par mail cia.mons@spw.wallonie.be
Espace Wallonie Mons
18-19, rue de la Seuwe (Ilot Grand-Place)
7000 Mons

Coin web & lecture

I Nicolas YERNAUX & Sylviane MAHAUT

LE MEILLEUR DU WEB CITOYEN

→ **KARZOO.BE OU COMMENT ALLIER ÉCONOMIE, ÉCOLOGIE ET CONVIVIALITÉ !**

C'est le **premier site de covoiturage** en Belgique. Au menu, des centaines de propositions de trajets au quotidien en Belgique pour se rendre de son domicile à son lieu de travail mais également des offres de transport plus exceptionnelles à travers toute l'Europe, pour partir à la période des fêtes aux sports d'hiver par exemple. Karzoo nous propose également un outil « calculatrice » qui nous permet de calculer instantanément les économies de carburant et de CO₂ réalisées grâce au covoiturage.

→ **LESEL.BE OU COMMENT RENDRE SERVICE SANS JAMAIS PARLER D'ARGENT !**

Le SEL ou **Système d'Entraide Local** est un réseau d'amis ou de voisins qui souhaitent se faciliter la vie en se rendant des coups de main afin d'améliorer la qualité de vie de chacun, le tout sans argent. L'idée est de valoriser les compétences de tous. Ainsi, 1h de cours de Néerlandais = 1h de baby-sitting et chaque service équivaut à x grains de sel. LESEL.BE vous propose une plate-forme vous permettant de gérer électroniquement votre SEL, de découvrir la carte des systèmes existants en Belgique et toute la documentation, ainsi que la formation pour créer votre propre réseau.

→ **VIVRE LA WALLONIE SUR FACEBOOK OU COMMENT POSER TOUTES VOS QUESTIONS ET TOUT SAVOIR SUR LA WALLONIE ?**

Enfin, nous ne pouvions pas inaugurer cette nouvelle rubrique sans faire notre promo. Comme plusieurs centaines d'entre vous le savent, Vivre la Wallonie, c'est également une page Facebook. Vous êtes chaleureusement invité à nous rejoindre sur cet outil interactif où vous pourrez nous faire part de vos questions, de vos remarques sur la vie wallonne. Vos suggestions de manifestations sont également les bienvenues. C'est aussi le lieu idéal pour être tenu au courant en primeur de toute l'actu de votre Région.

Faites-nous vos suggestions web-citoyennes pour nos prochains numéros sur notre page facebook...



UNE SÉLECTION DE PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR LES INSTITUTIONS RÉGIONALES WALLONNES

Rythmes du temps, d'hier et d'aujourd'hui, horloges, cloches et carillons donnent le ton. Tendez l'oreille, la Wallonie chante !

LE PATRIMOINE CAMPANAIRE DE WALLONIE: CLOCHES, CARILLONS ET HORLOGES

Carnets du patrimoine n°72
Par J.-P. de Caluwé, E. Delsaute,
P. Dufrière, C. et S. Joris, B. Mathieu...
Edition : IPW
64 pages
Prix : 6 €



Joyeux anniversaire ! La Wallonie a 30 ans ! De 1980 à 2010, quand on pense à tout ce temps... Voici les trente premières pages d'un bel album souvenir ! A feuilleter !

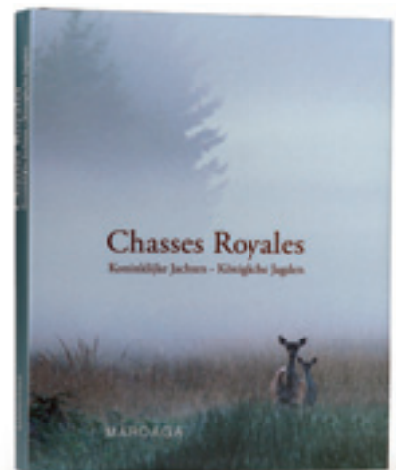
LA WALLONIE 1980 -2010. 30 ANS D'AUTONOMIE POLITIQUE

Par Annie SCHANDELER
Edition : Service public de Wallonie –
Secrétariat général
72 pages
Gratuit

Les Chasses de la Couronne ou comment mener une gestion intégrée des territoires pour un développement durable de la faune et de son habitat. Ce bel ouvrage propose un regard scientifique sur un sujet controversé. A lire en prélude aux débats !

CHASSES ROYALES, KONINKLIJKE JACHTEN, KÖNIGLICHE JAGDEN

Par le Conseil de Gestion des Chasses de la Couronne et le Département de la Nature et des Forêts du SPW
Editions Mardaga
256 pages
Prix : 55 €



Les publications (payantes et gratuites) peuvent être obtenues auprès de la librairie La Wallonie, place de Wallonie, 1 à 5100 Jambes ainsi que sur demande au numéro vert 0800 11901. Les publications gratuites sont également à votre disposition dans les Espaces Wallonie.

Jeu-Concours

À GAGNER :



⇒ **Un ensemble 3D**

(TV 3D, lecteur Blu-ray 3D + 2 paires de lunettes 3D)

⇒ **10 DVD « Le voyage extraordinaire de Samy »**



COMMENT PARTICIPER ?

Avant le 15 janvier 2011, répondez aux 3 questions ainsi qu'à la question subsidiaire et envoyez sur une carte postale vos réponses à :

« VIVRE LA WALLONIE »
Place Joséphine-Charlotte, 2
5100 Jambes

Vous pouvez également participer par Internet à l'adresse suivante :

www.wallonie.be/vivre-la-wallonie

Une seule participation par famille (personnes vivant sous le même toit)

Bonne chance !



1) De quelle localité est originaire Ben Stassen, le réalisateur du film 3D « Le voyage extraordinaire de Samy » ?

- A. Herve
- B. Aubel
- C. Verviers

2) Qui prête sa voix à Samy dans la version française du « Voyage extraordinaire de Samy » ?

- A. Alain Chabat
- B. Benoît Poelvoorde
- C. Dany Boon

3) Quel est le nom du futur studio virtuel le plus innovant d'Europe qui va être construit à Marcinelle ?

- A. Wallimage
- B. Virtuwall
- C. Virtualis

Question subsidiaire

Combien de réponses valables seront envoyées au terme du concours ?

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS DES PRÉCÉDENTS NUMÉROS !

→ Concours « La route autrement »
Benoît DESSAUCY de Libramont remporte un GPS et Xavier HODIN de Neufchâteau remporte un stage de conduite défensive

→ Concours en collaboration avec « Accueil champêtre en Wallonie »
Erwin HERREMANS de Morville remporte un chèque de 300 € à valoir dans le réseau « Accueil champêtre en Wallonie ».

Recette

Le canard au panais

I Michaël MODOLO

ET SI NOUS FAISONS DESCENDRE LA CUISINE ÉTOILÉE DANS VOTRE ASSIETTE ? CHAQUE TRIMESTRE, UN CHEF RECONNU VA PROPOSER UNE RECETTE DE SON CHOIX AVEC UN PRODUIT DU TERROIR. UN SEUL BUT : FAIRE SIMPLE POUR PAS CHER.

LE CHEF **MARIO ELIAS** OUVRE LE BAL, NON PAR DÉFI MAIS PAR ENVIE, CELLE DE FAIRE PLAISIR ET DE FAIRE PARTAGER SA CUISINE.

→ LE CANARD AU PANAIS

INGRÉDIENTS

- > 2 canards colvert
- > 1 panais entier
- > 400 g de panais (300 g en purée et 100 g en petits dés)
- > ½ c.à.c. de chocolat amer 80%
- > 250 g de purée de cerises
- > 10 cerises fraîches, en bocal ou surgelées
- > ½ orange
- > 2 g d'agar-agar
- > 1 échalote
- > 1 c.à.s. de gelée de groseille
- > gruë de cacao
- > 500 g de fond de gibier
- > 2 l de fond blanc
- > 20 cl de vin rouge
- > quelques oignons
- > 10 cl de vinaigre de sushi
- > fruits secs



Le colvert, on connaît, le panais un peu moins et pourtant son goût vaut réellement le détour.

Les produits

LE PANAIS est une racine d'hiver de la famille des carottes. Ce légume est un peu oublié en cuisine. Pourtant il dégage un goût très original. Sa cuisson est rapide et il se marie avec toutes sortes d'épices.

LE CANARD COLVERT se chasse en Wallonie notamment. Il se cuisine de 36 manières, surtout en automne. Après avoir été chassé, il passe à l'abattoir (obligation) avant d'arriver chez un fournisseur qui livre dans les restaurants.

Une diagonale de plaisir pour les yeux et les papilles gustatives.

PRÉPARATION

*Pour 4 personnes - Prix moyen/pers.: 9,00 €
Temps de préparation : 24h (marinade et gelée),
1h le jour même.
Difficulté : 🍴🍴*

- ① Faire mariner (24h) les oignons dans le vinaigre de sushi et 10 cl d'eau.
- ② Faire chauffer (90°) la purée de cerises avec l'agar-agar et verser le résultat sur une plaque (hauteur : 1 cm).
- ③ Après 24h, découper des rectangles avec la moitié de la gelée obtenue. Passer au robot-mixer l'autre moitié et mettre dans une poche avec une petite douille.
- ④ Cuire (130°) les panais au gros sel. Les éplucher et les mixer avec le chocolat.
- ⑤ Faire revenir des dés de panais au beurre et ajouter ½ cuillère à soupe de gruë de cacao.
- ⑥ Faire colorer dans une poêle les carcasses de canard avec le panais, l'échalote, une demi orange pelée à vif et les cerises.
- ⑦ Couper le canard en deux et rôtir les morceaux sur la carcasse. Cuire (85°) pendant 30 min. Laisser reposer 1 min. Désosser.
- ⑧ Pendant ce temps, déglacer la poêle au vin rouge et à la gelée de groseilles. Ajouter 1 c.à.s. de gruë de cacao et réduire à sec (faire évaporer tout le liquide). Ajouter les fonds (blanc et de gibier). Réduire de 2/3. Passer au chinois (fin) puis monter au beurre.
- ⑨ Dresser le canard sur l'assiette en ajoutant les oignons marinés et la gelée de cerises.

ASTUCE

→ *Recouvrez le canard d'une croûte de fruits secs concassés (pistaches, amandes et cacahuètes caramélisées).*

NÉ SOUS UNE BONNE ÉTOILE



Mario Elias est flamand d'origine. Depuis 2001, il est aux commandes du «Cor de chasse» à Barvaux où il réside depuis 30 ans. «En Wallonie, il y a une non-chalance positive», dit-il. «On veut d'abord mettre le client à l'aise, dans un beau cadre, pour qu'il passe un bon moment». Avant de devenir chef, il a appris son métier à la «Poivrière» (Barvaux), au «Sanglier des Ardennes» (Durbuy) et au «Château d'Hassonville» (Marche). Issu d'une lignée de restaurateurs (parents, grands et arrière-grands-parents) et diplômé de l'école d'hôtellerie de Spa, Mario Elias propose une cuisine moderne et évolutive avec un faible pour la langoustine qu'il prépare à toutes les sauces. Ce passionné de cuisine adore sa région et affectionne le goût un peu acide dans un plat parce que ça donne envie de saliver.

Lexique

Agar-agar : liant et gélifiant végétal (se trouve, comme le vinaigre de sushi, en épicerie asiatique)

Gruë : chocolat concassé

Monter une sauce au beurre : la faire épaissir en ajoutant des morceaux de beurre tout en remuant

> EN SAVOIR PLUS

www.lecordechasse.be

Agenda

UNE SÉLECTION D'ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS OU SOUTENUS PAR LES INSTITUTIONS WALLONNES.



EXPOSITIONS

Sous la place Saint-Lambert, 9000 ans d'histoire du jeu

► Jusqu'au 5 juin 2011
Archéoforum de Liège
Place Saint-Lambert
4000 Liège

Faites vos jeux! Depuis 9000 ans, les hommes et les femmes n'arrêtent pas de jouer. Depuis l'été 2010 et durant toute une année, l'Archéoforum de Liège présente une série d'activités sur le thème des jeux et loisirs de nos ancêtres. Au programme : un parcours thématique, des animations scolaires et animations



pour les familles, des stages pour enfants et des soirées conventions (soirées jeux).

Deux expositions sont également proposées: «Jeux et jouets à travers les âges» conçue par l'asbl Archéolo-J et « Let's play together », sélection de photographies de Thibaut Quintens qui illustre le langage universel du jeu à travers des instantanés de voyages et de rencontres en Chine, Russie et Mongolie.



INFOS

www.archeoforumdeliege.be
Tél. : 04 250 93 70



Jusqu'au 5 juin 2011 pour réapprendre à jouer : quel pied !

SOS Planet

► Jusqu'au 1^{er} mai 2011
Gare TGV de Liège-Guillemins

Ouvert tous les jours de 10 à 19 h
Nocturne le mercredi jusque 22 h

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'exposition SOS Planet consacrée au réchauffement climatique a déjà accueilli plus de 25 000 visiteurs! Faisant appel aux technologies les plus pointues et aux décors les plus spectaculaires, cet événement d'envergure internationale dresse le constat des profonds bouleversements auxquels notre planète est confrontée, en examinant les causes et, surtout, en cherchant des solutions. Une véritable prise de conscience pour le visiteur.



INFOS

www.sos-planet.eu
Tél. : 04 224 49 38



À VOS MASQUES!

Cwarmê de Malmedy

- 10, 17, 24 février et 3 mars 2011 : 4 jeudis gras
- 4 grands jours : du samedi 5 au mardi 8 mars

Carnaval dans les Cantons de l'Est à Eupen et La Calamine

- Lundi des roses : 7 mars 2011

Carnaval des Gilles de Binche

- du 6 au 8 mars 2011



FESTIVALS

Festival international du Film d'amour de Mons

► Du 18 au 25 février 2011
 4 grands jours : du samedi 5 au mardi 8 mars 2011
 Infos : www.fifa-mons.be
 Tél. : 064 31 28 00



Festival des cinq saisons

► Implantation permanente, renouvellement au fil des saisons
 Parc de Hauster à Chaudfontaine
 Mariage harmonieux entre culture et nature, le festival des cinq saisons convie artistes, paysagistes et botanistes à faire du parc de Hauster à Chaudfontaine, un lieu d'art et d'expérimentations. Un but d'escapade tout au long de l'année, jusqu'au bout de la cinquième saison, celle de l'imaginaire et de l'inspiration. En 2010, ce sont Michel Davo (France), Dimitri Xenakis (France), Christian La Grange (Belgique) Christine Mawet (Belgique), Werner Moron (Belgique), Uysal Memhet Ali (Turquie), Bob Verschuere (Belgique) et un couple d'architectes Chloé De Wol (Belgique) et de Joël Larouche (Québec) qui inaugurent le parcours artistique.
 Infos : www.festival5saisons.org
 Tél. : 04 240 78 64



FOIRES & SALONS

Batimoi

► Du 28 au 31 janvier 2011
 Wex de Marche-en-Famenne
 Salon de la maison, de la piscine et de l'éco-énergie.
 Infos : www.batimoi.be
 Tél. : 084 34 08 00

Vert, Bleu, Soleil

► Du 9 au 13 février 2011
 Halles des Foires de Liège
 Toutes les vacances réunies en un même lieu.
 Infos : www.vertbleusoleil.be
 Tél. : 04 228 77 62

Salon des Mandataires

► Les 11 et 12 février 2011
 Wex de Marche-en-Famenne
 Ce salon a pour but de réunir les mandataires et fonctionnaires des communes, provinces, CPAS et intercommunales, et les entreprises actives dans le secteur public.
 Infos : www.salondesmandataires.be

Salon Etudes et Professions

► 11 et 12 février 2011 à Namur Expo
 ► 18 et 19 février 2011 à Tournai Expo
 ► 25 et 26 février 2011 au Hall omnisports de La Louvière
 ► 17 et 19 mars 2011 aux Halles des Foires de Liège
 Informations et orientation sur l'enseignement secondaire, supérieur, la formation et l'emploi.
 Infos : www.etudes-profession.be

Pap'ion

► Du 11 au 13 mars 2011
 Halles des Foires de Liège
 Le salon des 50 ans et plus.
 Infos : www.papion.be
 Tél. : 04 254 97 87

Foire du Livre de Bruxelles

► Du 17 au 21 février 2011
 Tours & Taxis
 Infos : www.flb.be
 Tél. : 02 290 44 31



ENVIRONNEMENT / NATURE

CENTRES RÉGIONAUX D'INITIATION À L'ENVIRONNEMENT

CRIE d'Harchies

► 4 et 12 décembre 2010 à 13h30
 Balade oiseaux
 Découverte ornithologique des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul
 Tél. : 069 58 11 72

CRIE de Liège

► 11 janvier 2011 de 19h15 à 22h15
 Atelier du savoir-vivre : légumes hivernaux, à vos fourneaux !
 Tél. : 04 250 75 00

CRIE de Spa

► Jusqu'au 10 janvier 2011
 Tout... tout... tout sur les cailloux...ou presque
 Exposition sur le monde des minéraux.
 Tél. : 087 77 63 00

CRIE de Modave

► 4 décembre 2010 de 14 à 17 h
 Taille et plantation de pommiers hautes-tiges
 Conférence et démonstration par le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA).
 ► 12 décembre 2010 de 19h30 à 22 h
 Pomologie
 Découverte des anciennes variétés de pommes.
 ► 30 janvier 2011 de 10 à 12 h
 Balade « oiseaux d'hiver »
 ► 19 février 2011 de 14 à 17 h
 Atelier « pains délicieux »
 Infos : www.crie.be
 Tél. : 069 58 11 72

Toutes vos **questions** et
toute **l'actu** de la Wallonie,
c'est sur la page Facebook
de Vivre la Wallonie !

Vivre la
Wallonie



facebook®